

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana

PLAN D’ACTION NATIONAL
GENRE ET DEVELOPPEMENT
2004-2008

RESUME EXECUTIF

En adoptant la Plate-forme d'action de Beijing lors de la 4ème Conférence Mondiale sur les Femmes en 1995, les gouvernements signataires ont accepté l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes comme principes fondamentaux du développement humain et durable. Cet engagement a été réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire (Nations unies, septembre 2000) qui reconnaît la nécessité de « *promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie et de promouvoir un développement réellement durable* ». En effet, les inégalités liées au genre (c'est-à-dire aux rôles sociaux et économiques différenciés des hommes et des femmes) s'avèrent être totalement transversales à toute forme de pauvreté. Ainsi, ces inégalités doivent être ciblées par chaque intervention de lutte contre la pauvreté, et ceci non seulement sur un fondement éthique, mais également par principe d'efficacité.

Par conséquent, ces pays, dont Madagascar, se sont engagés à intégrer transversalement la dimension « genre » dans toutes leurs interventions de développement et à mettre en œuvre des politiques et programmes spécifiques pour la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Cette stratégie à deux voies, appelée « mainstreaming », implique que les politiques et programmes soient analysés pour définir tout impact différencié sur les femmes et les hommes et qu'ils soient ajustés afin de garantir que les actions contribuent à la réalisation de l'objectif d'égalité entre les sexes.

Le présent **Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED)**, dont l'exécution est prévue sur 5 ans (2004-2008), s'attache d'abord à intégrer transversalement la dimension « genre » dans toutes les interventions de développement. C'est l'objectif du « *Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement* », qui comprend cinq composantes :

- i) **la recherche-action**, nécessaire pour une définition correcte des actions à mener ;
- ii) **le plaidoyer**, auprès des responsables des institutions et des programmes de développement, pour les convaincre de ce que l'intégration du genre n'est pas seulement une question d'éthique, mais aussi d'efficacité ;
- iii) **le renforcement des capacités**. Cette composante comprend :
 - le renforcement des mécanismes chargés de la promotion du genre, c'est-à-dire, dans la configuration gouvernementale actuelle, le Ministère de la Population, à travers la Direction Générale de la Promotion du Genre, et au niveau provincial, les Commissariats généraux en charge des questions de population et de la promotion de la femme ;
 - le renforcement des capacités (la formation) en genre, non seulement au sein de ces mécanismes, mais aussi auprès des autres acteurs du PANAGED (institutions et groupes bénéficiaires, partenaires) ;
- iv) **la communication**, y compris la conception, la production et la diffusion de supports de plaidoyer et de formation ;
- v) **le suivi-évaluation** qui se fera sur une base annuelle, mais qui prévoit également une évaluation à mi-parcours en 2005 et une évaluation finale en 2008. Le système de suivi-évaluation devra non

seulement produire périodiquement des documents sur la réalisation des objectifs des 3 programmes qui composent le Plan d'Action, mais également contribuer à la mise en place de la collecte et de l'analyse de données désagrégées par genre auprès des services sectoriels (santé, éducation, mais surtout dans les secteurs qui n'ont pas l'habitude de désagréger les données par genre, tels que l'agriculture, l'industrie, la police, la justice, etc.).

Le Plan d'Action National Genre et Développement prévoit par ailleurs deux programmes spécifiques, destinés à redresser des situations d'inégalité flagrante constatées dans le cadre de l'élaboration de la Politique Nationale de Promotion de la Femme. Il s'agit de l'efficacité économique des femmes et de leur condition juridique et sociale, deux secteurs qui ne sont que très partiellement couverts par l'action des ministères sectoriels, et que le PANAGED entend donc prendre en charge.

Le *Programme spécifique A : « Amélioration de l'efficacité économique des femmes »* comprend 5 composantes :

- i) *Accès des femmes rurales et suburbaines aux facteurs et moyens de production* ; cette action se justifie par les difficultés rencontrées par certaines femmes, notamment les femmes chefs de ménage (veuves, divorcées ou séparées, mères célibataires) pour accéder à la propriété foncière et au crédit ;
- ii) *Appui aux femmes du secteur informel*, où exercent la majorité des femmes en milieu urbain et suburbain, malgré la précarité qui caractérise ce secteur ;
- iii) *Accès des femmes au secteur formel* ;
- iv) *Allègement des tâches domestiques des femmes* : il a été constaté, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, que le temps consacré par les femmes à leurs devoirs domestiques (notamment soins des enfants et des personnes âgées et/ou malades, ménage, lessive, corvée d'eau, cuisine) soit limite le temps qu'elles peuvent consacrer aux travaux de production, soit leur impose des temps de travail beaucoup plus importants que ceux des hommes ;
- v) *Insertion économique et sociale des jeunes filles déscolarisées* : cette action vise à doter les jeunes filles qui ont quitté prématurément l'école des capacités qui leur permettront d'assumer leurs responsabilités futures de mères de famille, d'agents de développement et de citoyennes.

Le *Programme spécifique B : « Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes »* comprend pour sa part 5 volets :

- i) *Appui à l'application du droit pour tous* : ce volet ambitionne de mieux faire connaître aux groupes cibles leurs droits et les recours possibles, et de mettre en place un observatoire des droits des femmes ;
- ii) *Promotion du droit à l'information et à la formation* : ce volet se propose de répondre aux besoins d'information et de formation des femmes et des jeunes filles, y compris par l'alphabétisation ;
- iii) *Appui à l'élaboration de textes de réformes sociales et juridiques* : ce volet a pour objectif l'amélioration du cadre de vie des femmes, et en particulier les femmes en situation difficile que sont les femmes chefs de ménage et les femmes en usine ;
- iv) *Lutte contre la violence à l'encontre des femmes*, y compris les violences domestiques. Cet important volet comprend 3 composantes :
 - Assistance aux victimes de violences

- Renforcement des sanctions contre les responsables de violences
 - Création d'une dynamique sociale pour la lutte contre les violences
- v) ***Amélioration de la représentation des femmes dans les instances de décision*** : ce volet se justifie par la faible représentation des femmes dans l'ensemble de la vie publique, à l'exception du pouvoir judiciaire, et dans les sphères de décision du secteur privé. L'évolution de cette situation, que n'explique aucun décalage au niveau des qualifications, est tributaire d'un plaidoyer efficace et d'un renforcement des capacités des femmes en matière de leadership.

Le budget du PANAGED s'élève au total à 77.870 millions FMG, soit USD 11,12 millions sur cinq ans (2004-2008). Il se répartit comme suit:

- 45,5% au Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement
- 25,45% au Programme spécifique A « Amélioration de l'efficacité économique des femmes »
- 29% au Programme spécifique B « Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes ».

SOMMAIRE

	PAGES
PREFACE DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE	5
INTRODUCTION	7
CHAPITRE I / CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PANAGED	10
1.1. Contexte économique, social et politique	
1.2. Justification du PANAGED	
CHAPITRE II / STRATEGIES D'INTERVENTION DU PANAGED	16
2.1. Stratégie d'intégration du genre dans les institutions, politiques et programmes sectoriels	
2.2. Stratégie de communication	
2.3. Stratégie de financement	
CHAPITRE III / DESCRIPTION DES PROGRAMMES DU PANAGED	19
3.1. Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, programmes et projets de développement.	
3.2. Programme spécifique A : Amélioration de l'efficacité économique des femmes et des jeunes filles déscolarisées.	31
3.3. Programme spécifique B : Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes.	40
CHAPITRE IV / SCHEMA INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	51
4.1. Cadre institutionnel de pilotage	
4.1.1. Les parties prenantes	
4.1.2. Les organes institutionnels	
4.2. La gestion des programmes	
4.2.1. Les structures d'exécution	
4.2.2. Les mécanismes opérationnels	
4.2.3. Suivi et évaluation des programmes	
CHAPITRE V / PRESENTATION FINANCIERE DU PANAGED	57
5.1. Budgets estimatifs par programme consolidé et par an.	
5.2. Budget estimatif du programme transversal d'appui à la mise en œuvre du PANAGED	
ANNEXES	59
PREFACE DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE	

INTRODUCTION

A Madagascar, les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population. Au sein du foyer, elles sont au centre des décisions qui concernent la gestion et la survie de la famille. Elles sont très actives dans les différents secteurs d'activités de l'économie. Dans les milieux défavorisés, elles constituent souvent le seul soutien de la famille (au plan national, environ 20% des ménages sont dirigés par une femme, et ces ménages sont le plus souvent monoparentaux).

Sur le plan juridique et politique, elles bénéficient sans conteste du soutien de l'Etat, qui a fait de la promotion de la femme une priorité

- en reconnaissant dans la Constitution l'égalité des droits à tous les citoyens ;
- en ratifiant dès 1988 la Convention des Nations unies pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW);
- en adoptant en Septembre 1995 le Programme d'action mondial pour la Promotion de la Femme et en septembre 2000 la Déclaration du Millénaire qui réaffirme la volonté des gouvernants de **« promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie et de promouvoir un développement réellement durable »**.

Enfin, tous ces engagements sont concrétisés par l'élaboration en octobre 2000 de la *Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré homme-femme*.

Le présent plan d'action dénommé « **Plan d'Action National Genre et Développement** » (**PANAGED**) a pour but de fournir à l'Etat et à ses différents partenaires un instrument d'exécution, de coordination et de suivi de la Politique Nationale de Promotion de la Femme, dont la mise en œuvre va contribuer à l'amélioration du statut social, économique, juridique et politique de la femme dans la perspective d'un développement qui soit durable parce qu'il aura été équitablement réalisé.

Le concept de '**genre**' est utilisé pour différencier les rôles (économiques, sociaux, familiaux, etc.) des hommes et des femmes, alors que celui de 'sexe' se réfère uniquement à leurs différences biologiques. Le concept de '**genre et développement**' s'appuie sur le constat du fait que les rôles joués par les hommes et par les femmes sont différents, que leurs besoins sont donc différents, et qu'il faut tenir compte de ces différences dans la conception, la programmation, la budgétisation et la mise en œuvre des programmes de développement pour pouvoir espérer des résultats optimaux.

Le PANAGED a ainsi pour **but** de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la croissance de l'économie en réalisant l'objectif de l'égalité entre les sexes. Les 5 années prévues pour son exécution constituent un premier pas vers la réalisation de cet objectif d'égalité. Elles seront consacrées essentiellement à l'intégration de la dimension 'genre' dans les institutions (branches du pouvoir législatif, exécutif, judiciaire, organisations de la société civile) et à l'harmonisation des approches entre les institutions nationales et les organisations internationales qui ont commencé à intégrer l'approche genre dans leurs politiques (agences des Nations Unies, Banque Mondiale, ONG internationales, etc. Voir Annexe 2 : Tableau des interventions des partenaires en Genre et Développement à Madagascar). A l'issue des 5 années du PANAGED, il est attendu que **les compétences en matière de genre auront été créées au sein des institutions à tous les niveaux, de manière à ce que la dimension 'genre' puisse être intégrée efficacement dans l'élaboration, la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi et évaluation de toutes les actions de développement**. Un accent particulier sera mis sur **la prise en compte des aspects 'genre' dans l'élaboration des outils de budgétisation**, tels que la Loi des finances proposée par le Gouvernement au

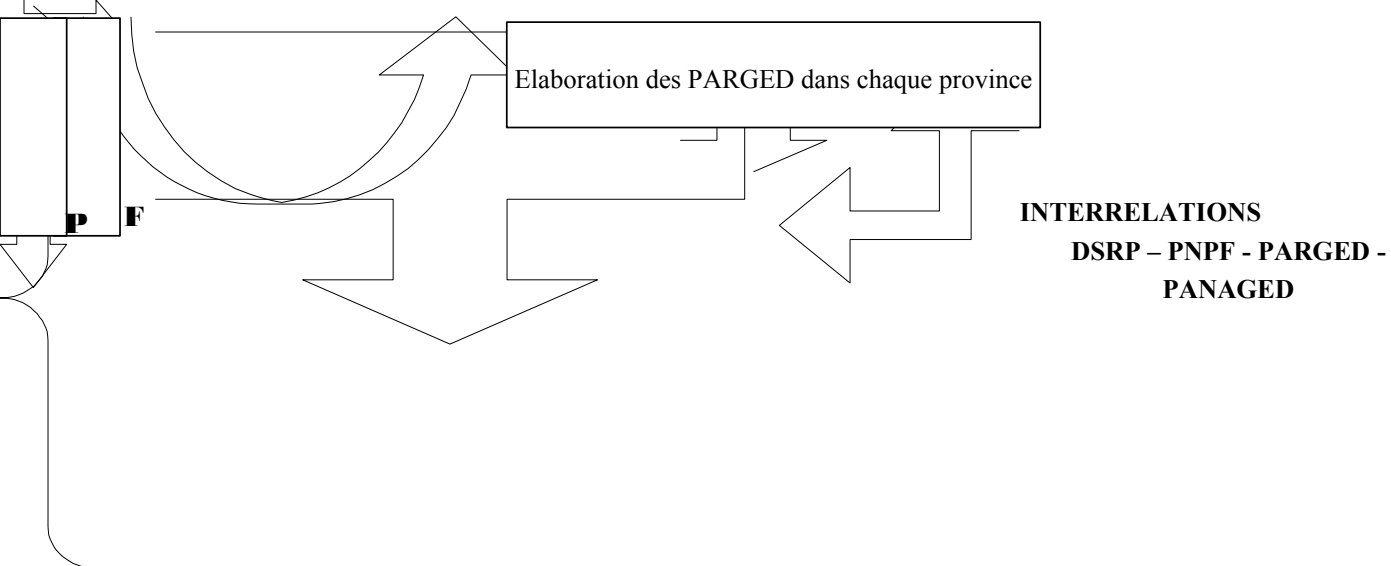
Parlement, les Plans Communaux de Développement, etc.

Les programmes du PANAGED :

Ces programmes sont issus de la synthèse des objectifs et des actions retenus par les Plans d'Action Régionaux Genre et Développement (PARGED). Ils expriment les besoins communs identifiés par les six provinces. Les spécificités de chaque province sont maintenues dans leur plan d'action respectif.

Le coût global du PANAGED est estimé à **77.870 millions FMG**, soit USD 11,12 millions sur cinq ans (2004-2008). Il se répartit comme suit:

- 35.450 millions FMG (soit 45.5%) au Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement
- 19.820 millions FMG (soit 25.45%) au Programme spécifique A : Amélioration de l'efficacité économique des femmes
- 22.600 millions FMG (soit 29%) au Programme spécifique B : Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes



Analyse de situation

Disparités

Synthèse des six PARGED

?Les programmes du PANAGED

Le programme principal d'intégration du genre dans les institutions, programmes et projets de développement, qui comprend 5 composantes :

- *recherche-action*
- *plaidoyer*
- *renforcement des capacités en genre des mécanismes institutionnels*
- *communication, y compris la production de supports d'IEC et de formation*

- *suivi et évaluation*

Ce programme couvre notamment les secteurs éducation et santé, mais vise essentiellement à l'intégration de l'approche genre dans la conception, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi et évaluation des programmes et projets de développement à tous les niveaux (national, provincial, régional et communal) ;

~Deux programmes sectoriels :

- *le programme sectoriel A : Amélioration de l'efficacité économique des femmes*
- *le programme sectoriel B : Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes.*

CHAPITRE I : CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PANAGED

1.1. CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET POLITIQUE

Madagascar fait partie des pays à faible revenu et à faible niveau de développement humain, avec une disparité marquée entre les différentes composantes de la société : entre milieu urbain et milieu rural, entre hommes et femmes au niveau des revenus, de l'alphabétisation et de la représentation/participation dans la vie publique.

Sur le plan économique :

La situation macro-économique de Madagascar connaît des performances encourageantes depuis quelques années. Toutefois, il est à noter que cette reprise de la croissance économique ne s'est pas faite de manière uniforme et équitable. Le milieu urbain semble avoir tiré un meilleur parti des bénéfices de cette croissance puisque la pauvreté y a régressé de près de 11,1% alors que la situation économique de la population vivant dans le milieu rural continue de s'aggraver avec une incidence de la pauvreté qui aurait augmenté de 0,7% durant la période 1997-1999.

La pauvreté a été encore aggravée en 2002 par la crise politique qui, par la paralysie imposée à de nombreux secteurs, a eu de sérieuses répercussions sur les activités économiques, et par conséquent sur la situation sociale (chômage, éducation des enfants, soins de santé notamment) de nombreuses familles, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'éligibilité de Madagascar à l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (IPTE) a été l'occasion pour le pays de bénéficier d'une remise de dettes qui, réinvestie dans les secteurs porteurs et dans les secteurs sociaux, devrait permettre d'améliorer le taux de croissance. A cet effet, le Gouvernement central, les provinces autonomes, la société civile et le secteur privé ont formulé une Stratégie de Réduction de la Pauvreté matérialisée dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dans un processus participatif.

Trois axes stratégiques constituent les piliers du DSRP, à savoir :

- L'amélioration des performances économiques en y faisant participer les pauvres ;
- Le développement des services essentiels de base et l'élargissement des filets de sécurité au bénéfice des couches les plus vulnérables de la population ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel favorable à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté ainsi que le renforcement de la capacité des institutions et des ressources humaines pour améliorer la gouvernance, y compris les relations entre l'administration et les administrés.

Ainsi, durant les prochaines années, le DSRP va intervenir en complément des plans d'action sectoriels et des programmes nationaux et provinciaux de développement. Il est important de noter que le DSRP, qui doit servir de cadre de référence pour les 15 prochaines années en matière de politique économique et sociale, accorde une place particulière aux femmes et à la réduction des disparités liées au genre. La mise en œuvre du Plan d'action National Genre et Développement sera soutenue dans ce cadre.

Sur le plan social :

La croissance démographique relativement élevée de Madagascar (2,8%) a pour conséquence d'exercer une pression sur les services et infrastructures sociaux de base. Une partie considérable de l'investissement effectué par le Gouvernement est ainsi réservée pour répondre aux demandes croissantes en services de santé et d'éducation.

Les estimations de l'ONUSIDA, en partenariat avec le gouvernement, font état de 1,05% de la population vivant

avec le VIH à Madagascar en 2003. Il est à noter que 97% de la transmission du VIH à Madagascar se fait par voie sexuelle. Bien que la prévalence de l'infection à VIH ait été maintenue à un niveau relativement bas jusqu'ici, la très forte prévalence des infections sexuellement transmissibles, notamment de la syphilis (12,5% chez les femmes enceintes et 30,5% chez les travailleuses du sexe), constitue un facteur de risque extrêmement important. Et ce risque semble confirmé actuellement par le fait que la barre de 1% de prévalence a été franchie, ce qui implique que la maladie aborde sans doute déjà la phase de généralisation. Conscient de l'importance de l'enjeu que représente la lutte contre les IST/SIDA dans le combat pour le développement, Madagascar est partie prenante au Consensus africain de lutte contre le SIDA adopté à Addis Abeba en décembre 2000, qui accorde une importance primordiale à la dimension «genre» de la lutte contre la pandémie, notamment du fait de la vulnérabilité des femmes au VIH (dans l'ensemble des Etats membres de la SADC, par exemple, le nombre de jeunes filles infectées est 5 fois supérieur à celui des jeunes hommes, dans la tranche d'âge des adolescents de 15 à 19 ans). L'engagement du gouvernement s'est concrétisé par la mise en place en 2002 du Comité National de Lutte contre le SIDA, organe directement rattaché à la Présidence de la République.

Les taux encore élevés de mortalité maternelle et de malnutrition constituent un autre grand défi de santé publique à relever⁰.

En matière de scolarisation primaire, Madagascar a connu une modeste amélioration durant ces dernières années. En effet, le taux net de scolarisation est passé de 65,3% en 1997 à 72% en 1999 et 74,9% en 2000 (sources : MINESEB 2000 et Tableau de bord social 2000). Il faut rappeler que le Programme National d'Amélioration de l'Enseignement (PNAE-II) vise, entre autres objectifs, à porter le taux net de scolarisation à 80% en 2005 et 97% en 2015.

Certes, il n'y a pas de discrimination aux dépens des filles dans le système éducatif formel. Cependant, filles et garçons souffrent du grave problème de l'accès insuffisant et des faibles performances scolaires, surtout en milieu rural. C'est ainsi qu'au niveau national, 1 élève du cycle primaire sur 3 est un redoublant, et ce dès la première année de scolarisation (MINESEB, annuaire 2000-2001).

L'analphabétisme est encore élevé à Madagascar. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1993 montre que près de 54% des personnes âgées de 10 ans et plus ne savent ni lire ni écrire. Les femmes sont plus touchées par ce phénomène avec un taux de 56,4% contre 50,2% chez les hommes (source : EPT 2000). La mise en œuvre du programme conjoint « Education de base pour tous les enfants malgaches », contribuera très certainement à l'amélioration de ces résultats tant au niveau de l'éducation formelle que de l'éducation non formelle.

Au niveau de l'assainissement, un peu moins d'un ménage sur quatre est approvisionné en eau potable. Une amélioration du taux d'électrification est notée dans toutes les régions depuis quelques années.

Sur le plan politique et institutionnel :

Pour optimiser ses performances économiques et sociales, l'Etat malgache a concrétisé son option pour la décentralisation. La Constitution prévoit la mise en place de six provinces autonomes qui sont des démembrements de l'Etat central. Par ailleurs, il est prévu la mise en place de collectivités décentralisées à deux niveaux : les régions et les communes. Pour l'heure, seules les communes sont opérationnelles. Le Sénat, l'Assemblée nationale ainsi que les organes des provinces autonomes ont été également mis en place. En décembre 2001, les Malgaches ont été appelés aux urnes afin d'élire le Président de la République de Madagascar pour le prochain quinquennat. Après la grave crise qui a suivi l'élection, la nation a retrouvé son unité et sa stabilité. Cette stabilité devrait être renforcée par les élections au niveau communal, en novembre

⁰ Common Country Analysis, coordination du Système des Nations unies à Madagascar, 2002.

2003, première étape d'un processus démocratique qui mènera à la mise en place des instances de décision jusqu'au plus haut niveau des provinces autonomes.

Ainsi, Madagascar dispose d'un cadre institutionnel qui devrait constituer un environnement favorable à la participation des communautés au processus de développement et offrir aux partenaires de développement un cadre approprié d'intervention aux niveaux national, régional et local.

1.2. JUSTIFICATION DU PANAGED : REDUIRE LES DISPARITES DE GENRE AU PROFIT DU DEVELOPPEMENT EQUITABLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

De nombreuses études menées au niveau mondial ont montré que de grandes disparités de genre subsistent encore dans le monde. Ces inégalités sont observées au niveau des droits de la personne humaine, de l'accès et du contrôle des ressources, des opportunités économiques, ainsi que de la représentation politique. A Madagascar, ces disparités sont manifestes par exemple dans les violences – y compris domestiques – souvent impunies dont sont victimes les femmes et les jeunes filles ; l'accès plus difficile, dans la pratique sinon dans le droit, des femmes à la propriété foncière ; l'analphabétisme plus répandu chez les femmes, ce qui limite leurs opportunités économiques ; ou encore dans la faible représentation des femmes dans les sphères de décision, qu'il s'agisse du pouvoir législatif ou du pouvoir exécutif (du Gouvernement jusqu'aux conseils communaux). Pourtant, si les femmes sont les premières à souffrir de cette situation d'inégalité, des études récentes⁰ en ont montré le coût au niveau des pays : la persistance des disparités de genre affecterait négativement la capacité d'un pays à réaliser une croissance durable, à s'assurer une gouvernance efficace, et ainsi à réduire la pauvreté.

QUELQUES ELEMENTS INDICATEURS DES DISPARITES DE GENRE A MADAGASCAR

- Si en 1999, le taux de parlementaires (sénateurs et députés) femmes étaient de 10%, il n'est que de 5% dans l'actuelle législature.
- Seuls près de 29% des postes de direction et de cadres supérieurs et 1/3 des postes d'encadrement et de fonctions techniques sont occupés par les femmes. Pourtant la proportion des femmes actives ne cesse d'augmenter : de 46,6% en 97 et 46,7% l'année suivante et en 99, elle est passée à 48,8% en 2001⁰.
- Entre 1993 et 2001, en milieu urbain, le taux de chômage féminin a augmenté, passant de 6,4% à 10,9%, tandis que celui des hommes a reculé, passant de 7,2% à 6%. Pourtant, les prétentions salariales des femmes sont plus faibles, sans que l'on note de différence sensible

⁰ Rapport National sur le Développement Humain 2003

⁰ Engendering development through gender equality in rights, resources, and voice, The World Bank, Washington, D.C., 2001

sur leur niveau d'éducation et l'horaire hebdomadaire de travail souhaité⁰. Cette évolution résulte plutôt du fait que sur les 250.000 emplois créés, les 2/3 sont allés aux hommes.

- Presque la moitié des femmes (43%) gagnent moins du salaire minimum en vigueur, contre le quart (26%) seulement des hommes.

- Plus de 75% des femmes travaillent dans le secteur informel, contre 68% des hommes. Inversement, les femmes n'occupent qu'un tiers des emplois de l'administration et du secteur privé formel⁰, c'est-à-dire des emplois salariés qui garantissent un revenu stable.

- En 2001, le salaire annuel moyen des femmes est estimé à 2.585.000 FMG, alors que celui des hommes atteint 4.183.000 FMG, sans que ce décalage se justifie par des différences de niveau d'éducation ou d'ancienneté dans l'emploi⁰.

- 14% des femmes dirigent une exploitation agricole. Mais elles disposent en moyenne de terres de superficies plus faibles que celles des hommes (0,9 ha contre 1,4 ha) et de moins de main d'œuvre agricole adulte (1,3 personnes contre 1,9 par ménage). De ce fait, le revenu des femmes chefs de ménage agricole représente 70% seulement du revenu de leurs homologues masculins⁰.

- En milieu rural, 54,4% des femmes sont sans instruction, contre 49,1% des hommes. L'illettrisme des femmes a de nombreuses incidences sur leur santé et celle de leur famille : de 24,6% en 1992, le pourcentage des jeunes filles de 15 à 19 ans déjà mères est passé à 30,7% en 1997, et cette aggravation de la situation est particulièrement notable chez les jeunes filles sans instruction⁰.

De même, le taux de mortalité maternelle et celui de malnutrition des enfants sont intimement liés au niveau d'instruction de la mère.

- Pour diverses raisons, notamment d'ordre social et économique, les femmes sont plus vulnérables au SIDA que les hommes : 53,2% des individus infectés par le VIH sont des femmes, et elles le deviennent à un âge plus jeune (à 27,5 ans en moyenne, contre 34,4 ans chez les hommes)⁰.

L'impact positif de l'éducation d'une femme sur sa fertilité, sur l'éducation et la santé de ses enfants, sur sa productivité économique et donc sur les revenus de la famille, est bien connu. Par ailleurs, des études menées dans différents pays ont montré une corrélation forte entre implication des femmes dans la prise de décision et la gestion, tant au niveau privé qu'au niveau public, et une baisse significative des niveaux de détournement et de corruption ; de même, la capacité des femmes à rembourser les crédits contractés a été prouvée par l'expérience à Madagascar comme ailleurs, ainsi que celle à promouvoir la paix.

Ce sont des considérations de cet ordre qui ont amené l'ensemble de la communauté internationale, notamment depuis la Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), à tenter d'accélérer la prise en compte du 'genre'

⁰ Enquête Permanente sur les Ménages (EPM), 2001.

⁰ EPM, 2001.

⁰ EPM, 1999.

⁰ ENDS 1992 ET EDS 1997.

⁰ Laboratoire National de Référence, janvier 2002.

⁰ Enquête sur l'emploi dans les sept grandes villes de Madagascar, MADIO, 2001.

dans les institutions, les politiques et les programmes de développement. Par exemple, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la SADC (Communauté pour le développement de l'Afrique australe) ont signé en 1997 une Déclaration sur le Genre et le Développement, dont les principes ont été concrétisés notamment par l'adoption en 2001 du Plan d'action pour l'intégration du genre dans les Parlements des pays membres⁰.

☞ ***Le PANAGED va contribuer à lever les obstacles, reconnus comme des contraintes à l'instauration d'un développement équitable et durable, et soutenir la participation effective et efficace des femmes.***

Les différences entre les contraintes, les besoins et les opportunités des hommes et des femmes face au développement et à leur situation économique et sociale justifient la prise en compte de l'équité et de l'égalité entre les sexes dans les politiques et programmes de développement.

L'intégration de la problématique de l'équité et de l'égalité entre les sexes dans toute planification générale ou sectorielle est un atout pour garantir un développement harmonieux et durable ; l'oubli ou l'invisibilité des femmes, dans des programmes de développement en apparence neutres du point de vue du genre, peut provoquer des déséquilibres et des effets pervers dans le changement souhaité.

Les mesures proposées, à cet effet, sont volontairement ciblées en direction des femmes et des jeunes filles en vue de corriger les inégalités et de combler les besoins qu'une démarche globale ne permettrait pas de satisfaire.

En un mot, **le PANAGED** apparaît comme le garant de l'intégration de l'équité des sexes à tous les niveaux de la vie économique et sociale. Reconnu comme tel, sa formulation et sa mise en œuvre effective sont, dès lors, considérées comme **une exigence de développement**.

CHAPITRE II : STRATEGIES D'INTERVENTION DU PANAGED

2.1. Stratégie d'intégration du genre dans les institutions, les politiques et programmes de développement

L'existence de mécanismes et instruments de politiques tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le programme mondial de Beijing pour la promotion de la femme, la Politique Nationale de Promotion de la Femme, offre sans nul doute, un environnement favorable à l'intégration du genre ; mais pour être *effective, efficace et durable*, l'intégration du genre dans les institutions, les politiques et programmes de développement doit être sous-tendue par une stratégie d'intégration clairement définie. A cet effet, la stratégie proposée repose sur *huit portes d'entrée* :

1) **le maintien de l'engagement des autorités** par la prise des **mesures appropriées** pour mettre en place et

⁰ Le Plan d'action prévoit notamment que d'ici 2005, la proportion des femmes élues dans les Parlements des différents pays membres, en moyenne de 10% en 2000, sera portée à 30%. Mais l'objectif final, d'après le président namibien Sam Nujoma, est de voir les femmes occuper 50% des fonctions parlementaires à tous les niveaux (présidents, présidents de commission, bureaux permanents...)

rendre fonctionnels les organes institutionnels et les mécanismes opérationnels du PANAGED. Ceux-ci sont en effet appelés à jouer un rôle crucial : d'une part, ils devront trouver les stratégies pour rendre explicite la transversalité du genre, car transversalité ne doit pas signifier invisibilité, au contraire. D'autre part, il s'agit aussi pour ces mécanismes nationaux de faire un travail de « désengagement » des projets femmes traditionnels (les programmes sectoriels A et B) sans crainte de perdre leur légitimité, leur raison d'être... et leur budget.

2) **La définition d'objectifs précis en faveur de la promotion de la femme et de la petite fille** dans les documents d'orientation politique des institutions nationales et internationales ainsi que dans les programmes d'action sectoriels.

3) **l'allocation d'un certain pourcentage des budgets** des ministères, commissariats généraux, services et organismes de développement ainsi que de l'IPTE et autres crédits ou subventions pour constituer les fonds nécessaires à la réalisation des programmes du PANAGED, et au fonctionnement des Unités Techniques et des Cellules Genre et Développement.

4) **l'analyse systématique des budgets** selon l'approche genre, y compris la loi des Finances.

5) **l'institution d'un label**. Le label 'Programme genré' sera accordé aux institutions ayant intégré la dimension genre dans leurs programmes et projets de développement. L'obtention du label leur permettrait de bénéficier de la priorité dans les allocations budgétaires. Par contre, le label leur serait retiré en cas de rapport de suivi et d'évaluation négatif. L'institution de ce label nécessitera un plaidoyer actif auprès des autorités concernées pour être admise en tant que principe d'administration.

6) **la création des compétences requises** en approche genre au sein des interfaces des niveaux central et décentralisé pour asseoir un climat de confiance et nouer les liaisons utiles pour opérer des changements.

7) **la mise en place d'un système de suivi-évaluation** solidement bâti à partir de données et d'indicateurs ventilés par sexe dans tous les domaines pour servir d'argumentaire à l'égalité des sexes et à l'élaboration des politiques et des programmes. Ce système de suivi-évaluation a également pour but de permettre une réévaluation annuelle des objectifs du PANAGED, selon les résultats obtenus et le contexte. Une telle réévaluation peut entraîner des réaménagements internes du PANAGED, y compris des aménagements budgétaires, au cours des 5 années de son exécution.

8) **la construction d'alliances stratégiques** entre les parties prenantes du PANAGED en vue d'une meilleure coordination et synergie des interventions en faveur de l'objectif de l'égalité entre les sexes.

Les orientations stratégiques ainsi conçues visent non seulement à mener à bien les programmes du Plan d'Action National Genre et Développement durant les cinq années prévues pour sa réalisation, mais également à en **assurer la pérennité**, tant du point de vue technique et humain que financier.

2.2. Stratégie de communication

La stratégie de communication retenue pour le PANAGED va allier la **communication de masse** en s'appuyant sur les médias publics et privés et **la communication de proximité** basée sur une intervention plus ciblée en direction des différentes catégories de la population.

*** Les groupes cibles et les partenaires pour la communication :**

Les décideurs (Gouvernement, Gouvernorats), les parlementaires (Sénateurs et Députés), les élus locaux (maires, Conseillers provinciaux et Conseillers municipaux/communaux), les leaders d'opinion (Chefs coutumiers et religieux), les employeurs, les ménages seront des **cibles privilégiées** pour les activités d'information, de sensibilisation, de mobilisation sociale et de plaidoyer.

Le Ministère de l'Information et de la Communication, les médias publics et privés, le réseau des journalistes, le réseau des Femmes Ministres et Parlementaires, le Comité National CEDAW, les Comités du 8 mars, les réseaux genre, les communicateurs traditionnels, les artistes, les associations sportives et culturelles, les relais communautaires, les chercheurs de l'université, les enseignants et les ONG spécialisées en IEC seront **les partenaires** pour la conduite de la stratégie de communication du PANAGED.

La stratégie de communication devra être soutenue par une production conséquente de **supports** d'information et la constitution d'une **base de données sur le genre** et le développement à tous les niveaux d'intervention. Cette démarche a pour objet de soutenir les argumentaires qui seront utilisés lors des séances d'information, de sensibilisation et de plaidoyer.

La stratégie de communication sera conduite par le programme national d'appui à la mise en œuvre du PANAGED.

2.3. Stratégie de financement

Pour mobiliser le financement des programmes du PANAGED, deux voies sont retenues :

1. Bénéficier des **ressources disponibles** en assurant l'intégration effective de certaines actions du PANAGED **dans le DSRP (2003-2006)** ainsi que dans les programmes et projets en cours d'exécution. Pour ce faire, ces programmes et projets de développement – et en particulier leur budget – seront d'abord analysés selon les méthodes 'genre' ;

2. Recourir à la mobilisation de **ressources additionnelles** auprès de l'Etat, des Collectivités Territoriales Décentralisées, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers pour les actions n'ayant pu être intégrées dans les programmes et projets existants.

*** Les contributions attendues des parties-prenantes :**

- *La contribution de l'Etat et des Collectivités Territoriales Décentralisées*

Il est attendu de l'Etat et des Collectivités Territoriales Décentralisées de :

- (i) prendre en compte, dans leurs budgets respectifs, les objectifs et actions des différents programmes du PANAGED ;
- (ii) renforcer les capacités des mécanismes institutionnels en charge de la coordination et du suivi du PANAGED par une dotation budgétaire conséquente et l'affectation en personnes ressources qualifiées ;
- (ii) assurer l'inscription systématique de crédits de contrepartie au PIP pour les projets financés sur fonds extérieurs ainsi qu'une allocation budgétaire pour appuyer les mécanismes en charge de l'égalité entre les sexes.

- *La contribution du secteur privé :*

Les femmes représentent une frange importante de la société au niveau de la production, de la consommation mais aussi de l'emploi. Les activités des femmes, par leur diversité, peuvent offrir des opportunités économiques importantes aux entreprises malgaches et constitueraient par là de puissants leviers pour le développement national. Aussi, le secteur privé aurait un intérêt certain à orienter ses efforts vers les femmes

afin de profiter des avantages qu'elles offrent en tant que potentiel économique. A cet effet, il s'agira de déterminer les voies et moyens permettant d'instaurer un partenariat plus dynamique, mutuellement profitable au privé national et aux femmes dans le cadre du financement intéressant les différents programmes du PANAGED.

- La contribution des acteurs-bénéficiaires :

Les groupes-cibles entendent s'investir pleinement dans la mise en oeuvre du PANAGED. Ils le feront en mobilisant toutes les ressources humaines et organisationnelles à leur portée ainsi que leur épargne. La part de leur apport sera à déterminer au niveau des programmes et projets à mettre en œuvre.

** Les mécanismes de mobilisation des financements :*

Les interfaces Genre et Développement, chargées d'appuyer la mobilisation des ressources, organiseront des *mini tables rondes* avec les partenaires techniques et financiers et les responsables des programmes nationaux en vue de les informer sur le PANAGED et de déterminer les possibilités de partenariat et de financement. Ces concertations devront se tenir au début des exercices des programmes.

CHAPITRE III

DESCRIPTION DES PROGRAMMES DU PANAGED

Le Plan d'Action National Genre et Développement comprend 3 programmes :

- le Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement ;
- le programme spécifique A : Amélioration de l'efficacité économique des femmes ;
- le programme spécifique B : Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes.

3.1. LE PROGRAMME PRINCIPAL D'INTEGRATION DU GENRE DANS LES INSTITUTIONS, LES PROGRAMMES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT

3.1.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Le Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement trouve sa justification dans le contexte des grandes réformes lancées depuis 2002 par le Gouvernement tant dans le domaine économique (priorité donnée au développement rural), social (Ex : appui à

la scolarisation des enfants des familles pauvres) que politique (mise en place effective des provinces autonomes). La mise en œuvre des réformes constitue autant *d'opportunités d'intégration de la dimension 'genre' dans les programmes et projets de développement, en cours et en voie d'élaboration, mais également dans les institutions redynamisées, en particulier aux niveaux régional et communal*. En effet, l'avènement des provinces autonomes à Madagascar induit une modification au niveau du partage des responsabilités entre l'Etat central et les collectivités publiques que sont devenues les provinces autonomes. Désormais, chaque province, à travers ses Collectivités Territoriales Décentralisées que sont les régions et les communes, a la responsabilité de l'exécution des politiques nationales définies par l'Etat. L'Etat central, garant des politiques et des normes, leur apporte appui, assistance et conseils dans la mise en œuvre de leurs priorités. Ainsi, le Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement, dans le cadre de l'exécution de la Politique Nationale de Promotion de la Femme, sera bâti sur la base des missions ainsi définies.

3.1.2. STRATEGIE D'INTERVENTION

Sous la coordination du mécanisme chargé de la promotion de la femme au niveau national, le Programme va s'attacher à faciliter l'intégration du genre dans toutes les actions de développement en soutenant le renforcement des capacités en genre et développement ainsi que l'harmonisation des stratégies d'intervention dans le domaine.

Une approche top-down est préconisée. En effet, une véritable intégration du concept implique un engagement en faveur d'une réduction des inégalités entre femmes et hommes. De toute évidence, un tel engagement ne peut pas être demandé à des agents de terrain sans que l'institution de tutelle l'internalise également dans ses pratiques et modes de fonctionnement internes. Le Programme devra donc agir très vite pour toucher les responsables aux niveaux national, provincial et régional, afin d'assurer la prise en compte du genre dans les Plans communaux de développement (PCD), dont l'élaboration devrait se faire au cours de l'année prochaine.

Objectif du programme : Contribuer au renforcement de l'égalité des sexes à Madagascar pour un développement durable.

Les groupes cibles : Les responsables au sein des institutions, au niveau national (Parlement, ministères, centres de formation, ONG, etc.) et au niveau décentralisé (provinces, régions, communes) constituent les groupes cibles directs du programme. Les femmes en situation difficile, à savoir notamment les femmes chefs de ménage et les filles déscolarisées, en constituent les groupes cibles secondaires.

Les zones d'intervention : Le Programme principal d'intégration du genre sera exécuté au niveau central et dans les six provinces.

Stratégies d'action : Le Programme principal d'intégration du genre va appuyer l'intégration du genre dans les institutions ainsi que dans les programmes de développement. Cet appui portera essentiellement sur les besoins communs aux six provinces en termes de : (i) recherche en Genre et Développement (GED) en vue de la conception de méthodologies et de supports pour le plaidoyer, l'information et la sensibilisation en faveur de l'intégration du genre dans les programmes de développement, et (ii) renforcement des capacités des acteurs en GED. Le suivi et l'évaluation de l'application de la Politique Nationale de Promotion de la Femme et des normes de mise en œuvre, conformément aux missions dévolues à l'Etat central, viennent compléter ce champ d'action. L'analyse des budgets en cours et l'élaboration de budgets sensibles au genre constitueront l'une des pierres angulaires du Programme. Il ne s'agit pas de budgets formulés séparément pour les femmes et les hommes. Au contraire, l'objectif de l'analyse genre des budgets est de redéfinir les priorités et d'allouer des ressources pertinentes qui répondent aux besoins de toutes les sections de la population, en prenant en compte de façon explicite la position désavantagée des femmes. Les budgets sensibles au genre permettent de promouvoir l'équité

et l'efficacité.

3.1. Le Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement

Objectif de développement : Contribuer à la promotion et à la mise en œuvre du concept de 'Genre et développement' à Madagascar pour un développement durable.						
Objectifs immédiats	Composantes	Actions/activités	Cibles acteurs-bénéficiaires	Partenaires	Indicateurs de résultats	Budget en millions FMG sur 5 ans
Préparer le terrain en vue de l'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement	Composante 1 : Recherche en vue de l'identification des obstacles à la pleine participation des femmes et des actions à mener	Recherches dans les domaines politique, économique et social (droit, santé, culture et éducation, formation ...) . Inventorier les programmes et projets de développement en cours . Identifier les lois, et surtout les pratiques, discriminatoires à l'égard des femmes . Analyser les programmes, lois et pratiques pour identifier les actions à mener, pour préciser et au besoin rectifier les objectifs des programmes spécifiques A et B ci-dessous.	Décideurs, responsables de programmes et projets de développement, Femmes, hommes, adolescent(e)s, petites filles	UT/GED, cellules genre, réseaux genre, INSTAT et Services techniques concernés, Universités, ONG et associations spécialisées, CTD et PTF.	En 2008, les programmes, lois et pratiques sont analysés et reformulés selon le genre	800
	Composante 2 : Plaidoyer en vue de l'intégration du	Plaidoyer auprès des membres des institutions . Organiser des séances de partage des résultats des	Elus (parlementaires, conseillers provinciaux,	UT/GED, Services techniques concernés, dont le ministère des	En 2005 au moins 50% des institutions, du niveau national au	2.500

	genre dans les programmes de développement recherches . Procéder, en collaboration avec les acteurs-bénéficiaires, à une revue critique des instruments utilisés jusqu'ici (Loi des Finances, budgets des ministères, Plans communaux de développement, etc.) . Elaborer, en collaboration avec les acteurs-bénéficiaires, des stratégies de mise en œuvre du système de label 'Programme genré' . Elaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec les acteurs-bénéficiaires, un plan de communication visant à faire connaître les actions menées et à mener . Aider à la mise en place des Cellules Genre et Développement au sein des institutions concernées	régionaux, communaux), responsables de l'Exécutif (ministères, gouvernorats, commissariats généraux, préfets et sous-préfets, etc.), responsables de centres de formation (armée, gendarmerie, police, magistrature, enseignants, etc.)	Finances et le ministère de la Décentralisation, CTD et PTF	niveau communal, auront adopté le label 'Programme genré' ; Des actions de communication sont menées ; Les Cellules Genre et Développement sont en place.	
	• Plaidoyer auprès des responsables de programmes . Organiser des séances de partage des résultats des recherches . Elaborer, en collaboration avec les techniciens des institutions concernées, des méthodes d'intégration du genre dans les différents domaines . En assurer la vulgarisation	Responsables de programmes et projets de développement au sein des institutions nationales et des organismes internationaux ou	UT/GED, Services techniques concernés, ONG CTD et PTF	En 2005, des méthodes d'intégration du genre dans les différents secteurs sont disponibles	

			de coopération bilatérale, ainsi que des ONG			
Mettre en œuvre l'intégration du genre dans les programmes de développement économique et social	Composante 1 : Renforcement des capacités en GED des mécanismes institutionnels nationaux de développement	* Renforcer les capacités organisationnelle et opérationnelle en GED des mécanismes institutionnels nationaux de développement : . Appuyer la mise en place et le fonctionnement des organes d'orientation, de coordination et de suivi-évaluation Genre et Développement ainsi que des Unités Techniques et Cellules GED prévus dans le schéma de mise en œuvre du PANAGED ; . Prendre les mesures administratives et financières appropriées ; . Appuyer la nomination de points focaux genre au niveau des Réseaux, ONG et Associations existants ; . Appuyer la mise en place d'un réseau genre au niveau de chaque province ; . Etablir un fichier des Réseaux, ONG et Associations existant dans la Province notamment dans les zones ciblées ; . Etablir des protocoles de collaboration entre les partenaires et les interfaces GED. . Organiser des sessions de formation sur le genre et la gestion organisationnelle au profit des mécanismes nationaux.	Mécanismes institutionnels nationaux	UT/GED Interfaces Gouvernorats, CTD Réseaux genre ONG et experts spécialisés en formation GED	En 2008, 60% des mécanismes nationaux ont les compétences organisationnelles et opérationnelles pour intégrer de manière efficace l'égalité des sexes dans leurs interventions.	3.000
		* Renforcer la coordination des interventions en Genre et Développement : . Mettre en place les organes de coordination des	Tous les acteurs du PANAGED	UT/GED, Cellules GED et Points	En 2008, les mécanismes de	2.500

		. Former en GED les responsables (ex : élus locaux) en vue de l'intégration de la considération des besoins des groupes cibles dans les critères d'arbitrage et d'approbation des budgets des programmes.			dans 50% des conseils provinciaux, régionaux et communaux	
		Soutenir la mobilisation des ressources disponibles aux niveaux national et provincial : . Appuyer l'analyse selon le genre des budgets des partenaires ; . Appuyer la formulation des requêtes de financement des actions du PANAGED ; . Appuyer l'éligibilité des actions du PANAGED à l'IPPTE et l'inscription des contreparties de l'Etat aux Programmes d'Investissements Publics (PIP) ; . Organiser des concertations périodiques avec les partenaires techniques et financiers et les responsables des programmes nationaux pour le financement des programmes PANAGED ; . Organiser les tables-rondes avec les partenaires (i) avant le démarrage du PANAGED, (ii) après la revue à mi parcours et (iii) après l'évaluation finale.	Etat, PTF, responsables des programmes nationaux , secteur privé, Collectivités locales	UT/GED, cellules GED, Ministère des Finances, de l'Economie et du Budget.	En 2005, 70% des actions du PANAGED sont financés et mis en œuvre.	200
		Formation en genre des membres des institutions concernées . Identification des membres des institutions à former (ex : parlementaires, élus locaux, responsables et enseignants des centres de	Formateurs, y compris enseignants des Ecoles normales, corps	Unité Technique Nationale/GED, Unités Techniques provinciales /GED Cellules genre,	En 2005, 30% des membres des institutions et des cadres et techniciens ciblés	2.500

	formation, responsables d'ONG...) . Formulation, en collaboration avec les acteurs-bénéficiaires, des modules de formation, notamment en élaboration de budgets sensibles au genre • Formation des cadres et techniciens des programmes et projets Outre les étapes ci-dessus : . Revue critique des cadres logiques en vue de l'intégration immédiate/future de la dimension genre dans les documents de projet (ex : les Vohijery, cadres prévus par le ministère de l'Enseignement supérieur pour la mise en place de formations continues au niveau des provinces) . Formation sur l'utilisation des supports de communication et de formation prévus dans la Composante 4. • Intégration du genre dans les cursus des institutions de formation . Concevoir, avec les responsables des écoles de police, de gendarmerie, de magistrature et d'administration, de formation de formateurs, des méthodes d'intégration du genre dans les programmes de formation et/ou des modules à intégrer dans les cursus de formation • Soutenir la formation et la recherche sur le genre au sein des universités et autres institutions d'enseignement supérieur : . Etablir un partenariat avec les associations de femmes de ces institutions pour le plaidoyer et le	administratifs et judiciaires, police, gendarmerie, agents de développement, services décentralisés des ministères techniques (Agriculture et Elevage, Environnement, Eaux et Forêts, Industrie et Artisanat, Santé, Education...), UTG et cellules GED, points focaux et réseaux genre Enseignants et Chercheurs de l'université	Réseaux genre, Ministères et services décentralisés ONG et Associations spécialisées, CTD, PTF et Secteur privé. UT/GED, cellule GED, Associations des femmes Universitaires Réseaux genre PTF, ONG, secteur privé et CTD.	sont formés en genre En 2005, au moins 50% des institutions de formation auront intégré le genre dans leur cursus de formation En 2008, les responsables des 6 universités sont sensibles au genre et intègrent le	2.000 2.000 600
--	---	---	--	---	--------------------------------------

		lobbying auprès des autorités de l'Enseignement Supérieur et les Collectivités locales ; . Encourager l'organisation de conférences et autres débats sur l'éducation et le genre. . Soutenir l'attribution d'aides pour les mémoires et thèses sur le genre. • Elaboration d'un annuaire des compétences en genre au niveau national.			genre dans leur programme de formation	
	Composante 2 : Mise en place d'un plan de communication pour une meilleure synergie entre les intervenants des différents secteurs	* Renforcer la communication au niveau des groupes cibles : . Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication dans chaque province ; . Développer les supports et outils de sensibilisation et de plaidoyer nécessaires ; . Asseoir un partenariat avec les médias, les artistes et les communicateurs traditionnels ; . Organiser des ateliers de sensibilisation et de formation en GED à l'endroit des responsables de la presse et des radios de proximité, des artistes et des communicateurs traditionnels ; . Appuyer la mise en place d'un système de partenariat entre les bibliothèques (y compris les bibliothèques des villes secondaires et les bibliothèques villageoises) et les programmes et projets genre ; . Appuyer la mise en place d'un centre d'information et d'échange en mettant l'accent sur le Genre et Développement (GED)	Les acteurs du Panaged, femmes, petites filles et adolescent(e)s	Unité Technique Nationale GED, Unité Techniques provinciales GED Cellules genre, Réseaux genre, Ministères et services décentralisés, ministère des Postes, Télécommunication et Information ONG et Associations spécialisées, Médias, CTD, PTF, GTG, artistes, communicateurs	En 2008, 60% des composantes des différentes communautés et des groupes cibles sont informées sur les questions relatives au genre et sont organisées pour soutenir l'égalité des genres et la promotion des groupes cibles	2.750

		. Appuyer la mise en place de télécentres . Instituer des cérémonies de décoration des modèles de réussite.		traditionnels et Secteur privé.		
		* Renforcer la communication au niveau des mécanismes d'appui : . Redynamiser le centre de documentation sur la femme du Ministère de la Population ; . Etablir un mécanisme de collaboration entre le centre de documentation sur la femme du ministère et les bibliothèques et autres centres d'information qui existent aux niveaux international et national. . Organiser des journées portes ouvertes, des tables rondes et des visites de terrain sur les activités, les stratégies d'intervention des groupes cibles ; . Publier un bulletin d'information périodique sur la situation de la femme, des petites filles et des adolescent(e)s à Madagascar. . Produire en partenariat avec le Groupe Thématique Genre, le Centre d'Information des Nations Unies, les professionnels de la communication et les communicateurs traditionnels, des supports audio-visuels (film, théâtres, sketches) sur les disparités de genre, les bonnes pratiques en GED et les modèles de réussite féminins ; . Appuyer la participation de Madagascar aux rencontres régionales et internationales relatives au Genre ; . Appuyer l'organisation des événements spéciaux sur la promotion de la femme célébrés au niveau		Unité Technique Nationale GED, Unité Techniques provinciales GED Cellules genre, Réseaux genre, Ministères et services décentralisés ONG et Associations spécialisées, Médias, CTD, PTF , GTG, artistes, communicateurs traditionnels et Secteur privé.	En 2008, 90% des acteurs du PANAGED sont informés sur l'approche Genre et Développement et participent activement à sa mise en œuvre	2.000

		national ; . Diffuser régulièrement les rapports sur les résultats obtenus.				
		• Production et diffusion de supports de formation . Elaboration, production et distribution, avec les entités concernées, de supports d'IEC et de formation en genre dans les domaines technique, sanitaire, juridique, etc.	Acteurs du PANAGED	Unité Technique Nationale GED, Unité Techniques provinciales GED Cellules genre, Réseaux genre, Ministères et services décentralisés ONG et Associations spécialisées, Médias, CTD, PTF , GTG, artistes, communicateurs traditionnels et Secteur privé	En 2005 des supports d'IEC et de formation sont disponibles dans chaque secteur.	5.000

	Composante 3 : Mise en place d'un système de suivi-évaluation	* Evaluer le degré d'intégration du genre dans les programmes et projets de développement dans les divers secteurs (économique, sanitaire, juridique) et à différents niveaux (national, provincial, régional, local) . Etablir des protocoles d'accord avec les responsables des statistiques et du suivi-évaluation dans les divers domaines et à différents niveaux ; . Renforcer la capacité des responsables nationaux, régionaux et locaux en suivi évaluation ; . Concevoir des supports de collecte et d'analyse des données désagrégées par sexe ; . Avec les responsables, définir des indicateurs de suivi et d'évaluation appropriés dans les divers secteurs; . Assurer le suivi régulier des interventions en GED auprès des partenaires ; . Mener des évaluations annuelles, en vue d'éventuelles rectifications des objectifs, des actions et du budget du PANAGED ; . Mener les évaluations à mi-parcours et finale telles que prévues.	Responsables nationaux, régionaux et locaux	Unité Technique Nationale GED, INSTAT Unités Techniques Provinciales GED Cellules genre, Réseaux genre, Ministères et services décentralisés ONG et Associations Médias, CTD, PTF et Secteur privé.	En 2008, les données sur le degré d'intégration du genre et son impact sur les groupes cibles sont disponibles et analysées	1.050
		* Produire des rapports périodiques sur les interventions en GED			En 2008, Madagascar dispose de données désagrégées dans tous les secteurs et à tous les niveaux et d'une base de données par province sur le	1.700

					genre et développement	
SOUS-TOTAL DU PROGRAMME PRINCIPAL :						35.450

L'intégration du genre dans les programmes et projets de développement constitue l'objectif essentiel du PANAGED. Cependant, l'analyse de la situation effectuée lors de l'élaboration de la Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré hommes-femmes a fait apparaître deux aspects prioritaires de la réduction des disparités hommes-femmes : le secteur économique (auquel est étroitement associée la formation) et le domaine des droits (y compris la lutte contre la violence et pour une meilleure représentation des femmes dans la prise de décision). Il est proposé que ces deux secteurs, parce qu'ils ne sont que très partiellement couverts par les actions des départements ministériels sectoriels, fassent l'objet de programmes spécifiques.

3.2. PROGRAMME SPECIFIQUE A :

AMELIORATION DE L'EFFICIENCE ECONOMIQUE DES FEMMES.

3.2.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

☞ *Une répartition inégale des rôles et des tâches domestiques par rapport aux rôles et tâches économiques :*

Les femmes au foyer représentent 30% de la population active âgée de 10 ans et plus. Elles ont la charge exclusive des travaux domestiques, mais ce travail est généralement occulté par la comptabilité nationale.

En milieu rural, les femmes travaillent 2 à 3 heures/jour de plus que les hommes. En plus des travaux agricoles, ce sont elles qui assument les corvées domestiques. Lorsqu'elles sont salariées, leur travail est rémunéré traditionnellement à un niveau généralement de 25% inférieur aux salaires accordés aux ouvriers agricoles masculins. L'intensité et la durée des travaux des femmes varient selon les calendriers culturels et les régions.

La migration des hommes, phénomène de plus en plus observé dans le contexte économique actuel, accroît les **responsabilités des femmes qui se voient ainsi déléguées dans la fonction de chef de ménage sans en avoir les prérogatives.**

En milieu urbain, la majeure partie des femmes, en plus des tâches domestiques, exercent dans le secteur informel pour pallier l'insuffisance de revenu du ménage et assurer la satisfaction des besoins essentiels de la famille. Celles qui exercent dans le secteur formel n'échappent pas à la responsabilité des tâches domestiques en plus de leurs obligations professionnelles.

☞ *Un faible niveau d'éducation, de formation et d'information :*

Les femmes sont moins instruites que les hommes, avec un taux d'analphabétisme de 51,5 % pour les hommes contre 56,5 % pour les femmes. Si l'on tient compte du taux de scolarisation relativement faible tant pour les garçons que les filles, il faudra s'attendre, dans les années à venir, à voir une importante partie des jeunes adultes, surtout des femmes, rester en marge des circuits économiques, auxquels elles seront incapables de s'intégrer par manque d'aptitude.

☞ *Des difficultés d'accès, particulièrement des femmes chefs de ménage, aux facteurs de production et au crédit :*

Les femmes sont rarement chefs d'exploitation, par manque de terre. Les pratiques coutumières, qui varient

d'une ethnie à une autre, freinent leurs possibilités d'accès aux moyens de production, malgré quelques particularités notoires, comme dans la province d'Antsiranana, où une minorité de femmes sont de grands propriétaires terriens. Dans certaines régions de Madagascar, les femmes n'ont pas droit à l'héritage des terres. En général, les femmes cultivent les parcelles qui leur sont allouées avec des techniques et des instruments rudimentaires, alors que les travaux d'entretien qui leur incombent sont encore manuels. La faiblesse de leur surface financière ne leur permet pas d'avoir une bonne capacité de production et de bons rendements. Les **femmes chefs de ménage** (divorcées, mères célibataires, veuves) sont celles qui rencontrent le plus de difficultés : obligées de recourir à une main d'œuvre salariée, pour travailler sur des terres généralement de superficie inférieure à celle des exploitations dirigées par les hommes chefs de ménage, elles ont pourtant peu accès au crédit, le plus souvent, par manque de garantie et d'information sur les opportunités existantes mais aussi par peur des procédures.

 Des difficultés d'accès à un emploi stable et rémunérateur :

Les femmes en milieu urbain sont surtout présentes dans le secteur informel où elles occupent 47% des emplois. Ce secteur, bien qu'instable et peu sécuritaire, constitue un refuge et un mode d'insertion privilégié pour les femmes face au développement accéléré des zones urbaines, à l'exode rural et à la crise économique. Ces activités leur procurent des revenus modestes qui sont surtout affectés aux dépenses domestiques.

Malgré les lois en vigueur qui garantissent l'égalité de chance des hommes et des femmes dans l'emploi et dans le secteur privé, les femmes subissent des discriminations au niveau de l'embauche et au niveau des salaires. De plus, les conditions de travail dans certaines des entreprises sont particulièrement contraignantes, surtout pour les femmes enceintes.

En résumé, quel que soit le milieu, les femmes jouissent d'une faible autonomie d'action et d'une capacité économique plutôt précaire pour assumer efficacement et de manière pérenne leur rôle d'acteur de développement.

3.2.2. STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROGRAMME

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration de l'efficacité économique des femmes suburbaines et rurales à Madagascar, et ainsi à celle des revenus de leurs familles.

Groupes cibles : Les femmes au sein des ménages en milieux suburbain et rural, et en priorité les femmes chefs de ménage et les jeunes filles prématurément déscolarisées.

Zones d'intervention : Le programme s'exécutera dans des zones cibles prioritaires en milieu rural et suburbain dans les six provinces de Madagascar.

Stratégies d'action :

Le programme de promotion économique fera de **l'intégration du genre dans les programmes de développement** une condition sine qua non à la levée des contraintes à la promotion économique et sociale de la femme. Dans cette optique, les priorités d'action du programme iront au plaidoyer, à la mise en place des Cellules Genre et Développement au sein des ministères sectoriels et à la création des capacités en matière de genre auprès des responsables de programmes et projets (Ex. : Projet de Soutien au Développement Rural-PSDR, Programme Sectoriel Transports et Projet de Transport Rural, mais aussi ceux des ONG), ainsi qu'au suivi et à l'évaluation du processus d'intégration du genre dans les programmes et projets de développement.

Le programme comprendra par ailleurs des actions spécifiques visant à l'habilitation des femmes dans le domaine économique.

3.2.3. Programme spécifique A : Amélioration de l'efficacité économique des femmes.

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration du niveau de revenu dans les familles suburbaines et rurales						
Objectifs immédiats	Composantes	Actions/activités	Cibles acteurs-bénéficiaires	Partenaires	Indicateurs de résultats	Budget (en millions FMG) sur 5 ans
Intégration du genre dans les programmes et projets de développement économique et social	[PM : Composante 1 : v. Programme principal]	Intégrer le genre dans les politiques et programmes de développement rural (y compris transports, environnement et artisanat) . Inventaire des programmes et projets de développement en cours (OG, ONG) . Recherche en vue de l'identification des lois, et surtout des pratiques, discriminatoires à l'égard des femmes . Plaidoyer auprès des responsables pour l'intégration effective de la dimension 'genre' dans leur programme . Formation des responsables sur l'application du genre dans leur domaine d'action . Intégration du genre dans les documents de projets (revue du cadre logique, de la programmation des activités et de la budgétisation, du suivi et de l'évaluation) . Identification des activités pouvant faire l'objet de formation en faveur des femmes, et production de supports dans l'optique de l'alphabétisation	Techniciens et planificateurs du développement rural, de l'environnement et de l'artisanat	UT/GED, Cellules GED, Organismes de formation, Réseaux GED, Services décentralisés, CTD et PTF	En 2008, 50% des techniciens et planificateurs du développement rural, de l'environnement et de l'artisanat maîtrisent l'approche genre et l'appliquent dans leur travail	[1.600]

		fonctionnelle				
	Composante 2 : Appui à l'accès des femmes rurales et suburbaines aux facteurs et moyens de production : terre, intrants, équipements, techniques et technologies de production, crédit.	* Soutenir l'accès des femmes aux facteurs et moyens de production dans le développement rural, l'environnement et l'artisanat . Inventorier les textes et les procédures ainsi que les programmes d'appui en matière de - sécurisation foncière - crédit - techniques et technologies de production . En informer les femmes . [PM : En collaboration avec les responsables concernés, produire des brochures de vulgarisation dans les domaines précités] * Développer l'accès et l'accessibilité des femmes rurales au crédit : . Mener un plaidoyer auprès des institutions de financement pour la prise en compte du genre dans la définition des critères d'éligibilité aux différents mécanismes de crédit ; . Plaidoyer auprès des programmes des Bailleurs de fonds pour la création de lignes de crédit, la constitution de fonds de crédit et autres produits financiers accessibles aux femmes rurales et suburbaines. . Sensibiliser les femmes sur l'importance de l'épargne et de sa mobilisation ;	Femmes rurales et suburbaines, et en particulier les femmes chefs de ménage	UT/GED, Services techniques du développement rural et de l'Artisanat Programme Sectoriel de Développement Rural et Programme d'Action Environnemental CTD, PTF , Cellules GED et ONG spécialisées Organismes de financement, Réseaux genre, Associations et ONG spécialisées, Cellules GED, CTD et PTF	En 2008, 50% des femmes des zones ciblées sont informées sur les textes, procédures et programmes d'appui leur permettant d'améliorer leur accès aux facteurs et moyens de production En 2008, 50% des associations et groupements féminins des zones ciblées disposent d'un système de crédit approprié pour l'approvisionnement de leurs membres en équipements et en	1.000 2.500

		. Informer les femmes sur les mécanismes de financement existants; . Soutenir la création de caisses d'épargne et de crédit pilotes gérées par les femmes, y compris en vue de l'approvisionnement en équipements et intrants. ; (PM : Concevoir, avec les entités compétentes, des brochures de vulgarisation ; en assurer la production et la distribution]			intrants	
Améliorer les revenus des femmes	Composante 3 : Appui aux femmes du secteur informel en milieu urbain et rural	• Appuyer la création d'activités génératrices de revenus, le marketing et la vulgarisation des productions . Appuyer la création de parcelles agro-forestières et de pépinières ainsi que la vente de foyers améliorés. . Appuyer l'écoulement des produits des femmes rurales et suburbaines : . Rechercher des partenariats avec des organismes intervenant dans le secteur ; (PM : Faire une recherche sur les besoins en informations commerciales des femmes rurales et les intégrer dans les systèmes d'information sur les filières existantes); . Informer et encadrer les groupements de femmes. [PM : Produire les supports écrits et audiovisuels nécessaires]	Femmes rurales et suburbaines	UT /GED provinciales. Cellules GED, ONG et Associations spécialisées, les organismes de recherches, PTF, Collectivités locales et secteur privé.	En 2008, 30% des femmes rurales et suburbaines des zones ciblées vendent des produits de bonne qualité à des prix rentables.	720
		* Soutenir la diversification des activités : . Mener une étude sur les secteurs d'activité et les créneaux porteurs <i>au niveau local et régional</i>; . Informer et sensibiliser les femmes sur ces créneaux, <i>y compris en produisant les supports</i>	Femmes du secteur informel, en milieu rural et urbain	UT/GED, Organismes de recherche, ONG PTF, services décentralisés,	En 2005, 20% des femmes du secteur informel en milieu urbain et rural sont informées des	600

		* Faciliter l'accès des femmes aux équipements d'allégement des tâches . Doter le programme d'allégement des tâches des femmes d'un fonds d'appui.	Femmes rurales et suburbaines	UT/GED, CTD et PTF.	En 2005, un fonds d'appui est disponible dans chaque province et est accessible aux femmes	3.600
Objectif 3 : Réduire l'écart entre les genres dans les domaines du marché de l'emploi, du chômage, des salaires	Composante 5 Appui à l'accès des femmes urbaines et suburbaines à un emploi dans le secteur formel.	* Faciliter l'accès des femmes urbaines et suburbaines à un emploi stable dans le secteur formel . Elaborer un plan de sensibilisation sur la discrimination positive en faveur des femmes à compétence égale et sur le respect des droits du travail ; . Mener des actions de sensibilisation auprès des autorités publiques et du patronat dans les zones cibles. . Mettre en place un fonds d'appui pour faciliter l'accessibilité des femmes aux structures de formation partenaires ; . Etablir un partenariat avec les structures de conseil et d'orientation à l'emploi : existantes, . Former en genre le personnel de ces structures ; . Mettre en place, à titre expérimental, des structures de proximité de conseils et d'orientation à l'emploi dans les zones prioritaires ; [PM : * Mettre en place un mécanisme de suivi-	Femmes rurales et suburbaines	UT/GED Cellules GED Autorités publiques et patronat, Associations, ONG et Réseaux Structures de conseil et d'orientation, CTD, PTF	En 2008, 10% des femmes des zones ciblées ont accès à un emploi stable dans le secteur formel.	2.000

		évaluation de l'accès des femmes à l'emploi formel :] . Collecter régulièrement les données désagrégées sur le marché de l'emploi ; . Produire un rapport périodique sur l'accès des femmes à l'emploi formel et l'impact sur leur niveau de revenu dans les zones cibles.	-----	UT/GED, Services de la statistique Cellules GED Groupes cibles	Chaque année les données sur l'emploi des femmes et le niveau de revenu sont disponibles	[900]
	Composante 6 : Appui à l'insertion économique et sociale des jeunes filles déscolarisées	○ So ut eni r l'i ns ert io n de s je un es fill es dé sc ola ris	Jeunes filles déscolarisées	UT/GED/Cellule GED, EVF ONG, associations spécialisées, secteur privé.	En 2008, les foyers sociaux et centres de promotion socio-économique sont réhabilités, équipés, et leur programme renouvelé. Les activités d'EVF sont intensifiées et étendues, les fonds d'appui mis en place. Au moins 10 centres de formation non formels sont fonctionnels dans chaque province.	6.000

		ées			
		. Etablir un plan de sensibilisation en partenariat avec les ONG et associations spécialisées en direction des parents et des jeunes filles. . Plaidoyer auprès des Collectivités locales et du secteur privé pour soutenir le programme de qualification et d'insertion des jeunes filles déscolarisées, en particulier par la mise en place de mesures incitatives à la création de centres, formels ou non formels, d'information et de formation . Renforcer/introduire les programmes EVF au niveau de ces structures . Appuyer la mise en place d'activités génératrices de revenus pour la constitution d'un fonds de roulement au sein des structures d'accueil (centres de promotion socio-économique, formels ou non formels) . Etablir un partenariat avec le secteur privé pour l'embauche des jeunes filles ou l'établissement d'un contrat d'approvisionnement ; . Conseiller et orienter celles qui veulent mener des activités autonomes sur le plan de l'organisation, de la gestion et de l'accès à un crédit adapté ; . Réhabiliter et équiper les foyers sociaux et centres de promotion socio-économique existants . Former des travailleurs sociaux en insertion des jeunes filles déscolarisées . Organiser des services de consultation périodique avec les travailleurs sociaux pour l'orientation et le conseil des jeunes filles dans les foyers sociaux et dans les centres de formation socio-économiques.			

Sous-total A : Programme spécifique d'amélioration de l'efficience économique des femmes (sur 5 ans)	19.820
---	---------------

3.3. PROGRAMME SPECIFIQUE B :

AMELIORATION DE LA CONDITION JURIDIQUE ET SOCIALE DES FEMMES ET RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION FEMININE A LA PRISE DE DECISION.

3.3.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Acquis et atouts

Les femmes malgaches jouissent dans la société contemporaine d'un statut juridique relativement favorable. Elles ont les mêmes droits que les hommes, une égalité d'ailleurs garantie par la Constitution. Les quelques dispositions discriminatoires qui subsistaient dans le code civil ont été abrogées au cours des années 90, suite à la ratification par Madagascar en 1988 de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW).

Des mesures sont venues renforcer la position de la femme au sein de la famille, assurer une meilleure maîtrise de la fécondité, l'égalité devant l'emploi, la protection de la maternité, et une plus grande représentativité des femmes dans les instances de prise de décision.

Contraintes

Il faut toutefois noter que les efforts ainsi réalisés n'ont pas permis d'atteindre les objectifs d'égalité de droit, de chance et de traitement entre hommes et femmes tels que fixés par la CEDAW. Plusieurs facteurs sont évoqués à cet effet :

- La prédominance des coutumes et tabous sociaux sur l'effectivité des droits des femmes. A titre d'exemple, pratiquement partout à Madagascar, la femme stérile ne jouit d'aucune considération, ni dans son ménage ni dans la société ; les filles n'héritent pas toujours des biens immobiliers de leurs parents.
- L'importation depuis la colonisation, puis la perpétuation d'un système politique dit moderne, qui justifie une large prédominance, sinon un monopole des hommes, dans la sphère politique et décisionnelle, au détriment des systèmes traditionnels basés sur la naissance plutôt que sur le genre.
- La dégradation du tissu social et le relâchement du contrôle social traditionnel, conséquences de l'invasion de la modernité et sources de violences (y compris conjugales) contre les femmes.
- L'insuffisance de l'information sur les droits des femmes et des petites-filles et l'ignorance par elles-mêmes de leurs droits, auxquelles s'ajoute leur faible niveau d'instruction.
- L'absence de textes d'application pour rendre effectives les dispositions contenues dans la Constitution et les lois prévues par le législateur pour garantir l'égalité entre l'homme et la femme.
- L'accès difficile et coûteux aux services juridiques et l'absence de structures de recours plus proches de la population que les tribunaux.
- L'apparition de situations nouvelles non prévues par la loi (mères célibataires, femmes chefs de ménage ...).
- Sur le plan de la représentation des femmes dans la vie publique, le caractère conservateur de l'administration, qui fait que les femmes, à égalité de qualifications avec les hommes (ex : les administrateurs civils sortant de l'ENAM), sont très rarement nommées à des postes d'autorité (préfets, sous-préfets, délégués auprès des communes).

3.3.2. STRATEGIE D'INTERVENTION

Objectif de développement du programme : Contribuer à la valorisation du statut social, économique et politique des femmes.

Groupes cibles : En ce qui concerne le volet 1 (promotion des droits), les femmes en milieux suburbain et rural dont, en priorité, celles en situation difficile, les adolescents et les petites filles ; concernant le volet 2 (amélioration de la représentation des femmes dans les sphères de décision), les autorités politiques en charge des nominations des représentants de l'Etat aux différents niveaux.

Zones d'intervention : La priorité d'action est accordée aux milieux rural et suburbain concernant le volet 1, et aux ministères, particulièrement de l'Intérieur et de la Décentralisation, pour le volet 2.

Stratégies d'action : Les actions qui seront développées par le programme accordent une place privilégiée à l'application du droit pour tous et au renforcement de l'autonomie d'action et de la capacité de décision des groupes cibles. Une vaste campagne d'information et de sensibilisation des communautés, une plus grande responsabilisation des femmes et un important plaidoyer en direction des décideurs et leaders d'opinion sont les stratégies retenues pour y parvenir. Ces stratégies seront soutenues par la mise en place d'un observatoire national et des commissions d'observation des droits de la femme et de la petite fille au niveau provincial. L'objectif de ces instruments étant de s'assurer que les pouvoirs publics et les acteurs sociaux adhèrent aux principes d'égalité et veillent à la prise en compte systématique des besoins et intérêts stratégiques des femmes dans toutes les actions de développement.

3.3. PROGRAMME SPECIFIQUE B : Contribution à l'amélioration de la condition juridique et sociale des femmes

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration de la condition juridique et sociale des femmes.						
Objectifs immédiats	Composantes	Actions/Activités	Cibles	Partenaires	Indicateurs de résultats	Budget en M. Fmg
Objectif 1 : Assurer l'effectivité des droits à l'information, à l'éducation et à la formation.	Composante 1.1. Appui à l'application du droit pour tous.	* Informer et sensibiliser les femmes, les hommes et les adolescent(e)s sur les droits des femmes: . Organiser des séances d'animation en partenariat avec les ONG et associations spécialisées ; . Concevoir un programme médiatique en collaboration avec les médias . Produire des supports simples et accessibles pour vulgariser les textes	Femmes et hommes, Adolescent(e)s, petites filles	UT/GED Cellules GED Services décentralisés ONG, associations spécialisées , médias, PTF et CTD et groupes cibles. UT/GED Cellules GED Services décentralisés Organismes de formation spécialisés Réseau genre Parajuristes PTF et CTD.	En 2008, 50% des groupes cibles connaissent leurs droits.	1.700
		* Soutenir le recours des groupes cibles pour l'application de leurs droits : . Renforcer les capacités des groupements, associations et ONG sur le genre et les droits des groupes cibles ; . Produire des brochures sur les recours	Femmes et Adolescent(e)s	UT/GED Services décentralisés Tribunaux régionaux CTD et PTF	En 2008, 50% des associations, dans chaque province, ont les capacités de défendre les droits des groupes cibles.	4.000

Objectif de développement : Contribuer à l'amélioration de la condition juridique et sociale des femmes.						
Objectifs immédiats	Composantes	Actions/Activités	Cibles	Partenaires	Indicateurs de résultats	Budget en M. Fmg
Objectif 1 : Assurer l'effectivité des droits à l'information, à l'éducation et à la formation.	Composante 1.1. Appui à l'application du droit pour tous.	* Informer et sensibiliser les femmes, les hommes et les adolescent(e)s sur les droits des femmes: . Organiser des séances d'animation en partenariat avec les ONG et associations spécialisées ; . Concevoir un programme médiatique en collaboration avec les médias . Produire des supports simples et accessibles pour vulgariser les textes	Femmes et hommes, Adolescent(e)s, petites filles	UT/GED Cellules GED Services décentralisés ONG, associations spécialisées , médias, PTF et CTD et groupes cibles. UT/GED Cellules GED Services décentralisés Organismes de formation spécialisés Réseau genre Parajuristes PTF et CTD.	En 2008, 50% des groupes cibles connaissent leurs droits.	1.700
		* Soutenir le recours des groupes cibles pour l'application de leurs droits : . Renforcer les capacités des groupements, associations et ONG sur le genre et les droits des groupes cibles ; . Produire des brochures sur les recours	Femmes et Adolescent(e)s	UT/GED Services décentralisés Tribunaux régionaux CTD et PTF	En 2008, 50% des associations, dans chaque province, ont les capacités de défendre les droits des groupes cibles.	4.000

CHAPITRE IV : SCHEMA INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION GENRE ET DEVELOPPEMENT

4.1. Le cadre institutionnel de pilotage

Le Plan d’action National Genre et Développement, instrument d’exécution de la Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré homme-femme, a pour ambition d’accroître l’efficacité des actions de développement et donc de contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à une meilleure prise en compte des disparités et des opportunités de genre.

Le schéma institutionnel proposé pour conduire cette mise en œuvre repose ainsi sur des acteurs, parties prenantes, clairement identifiés, des organes institutionnels et des mécanismes opérationnels bien définis.

4.1.1. Les parties prenantes

On distingue trois catégories d’acteurs : (i) les groupe-cibles, acteurs-bénéficiaires des interventions, (ii) les interfaces, défenseurs et catalyseurs du genre au niveau national et provincial et (iii) les partenaires impliqués dans la conduite des interventions.

Les groupes cibles :

La Politique Nationale de Promotion de la Femme a accordé la priorité aux catégories de femmes et de jeunes filles apparues, au cours de l’analyse de la situation des femmes, comme particulièrement défavorisées et vulnérables à la pauvreté. Ces groupes-cibles sont : **les femmes chefs de ménage, les jeunes filles déscolarisées et les femmes analphabètes**. A l’intérieur de ces catégories, une attention particulière est accordée aux femmes rurales, aux femmes du secteur informel et à celles travaillant en usine. De plus, le diagnostic de la situation de la femme malgache ayant révélé des relations étroites de pouvoir, d’influence et de dépendance qui lient l’homme et la femme dans tous les domaines, au sein de la famille et dans la société, les hommes et les adolescents sont également retenus comme cibles.

Les interfaces :

- Au niveau national, l’interface genre et développement, dans la configuration gouvernementale actuelle, est le Ministère de la Population, à travers la Direction Générale de la Promotion du Genre ;
- Au niveau provincial, l’interface genre et développement sera le Commissariat général en charge des questions de population et de la promotion de la femme.

Les partenaires :

Au niveau décentralisé

- les Conseils de gouvernorat (6 Gouverneurs et 72 Commissaires généraux)
- les Conseils provinciaux (336 Conseillers), les Conseils régionaux et les Conseils municipaux/communaux
- les autorités locales (administratives, politiques et judiciaires)
- les leaders d’opinion (chefs coutumiers, notables et autorités religieuses)
- les services déconcentrés et décentralisés
- les organes locaux de développement et de suivi
- les projets et programmes de développement locaux (tels les Plans Communaux de Développement ou PCD)
- les ONG et associations communautaires
- les groupements féminins
- les organisations paysannes

- les associations religieuses et à vocation sociale
- les universités et centres de formation
- les opérateurs économiques (chefs d'entreprise, commerçants, collecteurs, transporteurs, ...)
- les groupements professionnels (chambres de commerce, associations professionnelles).
- les Communicateurs traditionnels.

Au niveau national

- le Gouvernement
- les parlementaires : Sénateurs (90), Députés (150)
- les départements sectoriels et leurs services techniques
- les organisations syndicales et politiques
- les réseaux, ONG et associations spécialisées (dont l'association des femmes parlementaires)
- les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux
- les médias publics et privés
- le secteur privé
- les institutions de financement

4.1.2. Les organes institutionnels

Au niveau central

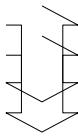
- **Un organe d'orientation et de décision** dénommé « *Conseil National d'Orientation et de Validation Genre et Développement* » (**CNOV/GED**) : Cette instance, présidée par **le Premier Ministre, chef du Gouvernement**, sera constituée par les Gouverneurs des Provinces Autonomes et les Ministres chargés de la Population, de la Santé, de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base, de l'Enseignement Supérieur, **de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle**, du Travail et de la Fonction Publique, de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Industrie et de l'Artisanat, de la Jeunesse et des Sports, de l'Information et de la Communication, du Tourisme, des Transports, des Finances et de l'Economie, du Développement des Provinces Autonomes, **de la Justice et de la Sécurité publique**.

Le CNOV/GED aura pour mission de se prononcer sur toutes les questions relatives au Genre, de valider les orientations stratégiques et programmes d'action en genre et développement, d'examiner, **une fois par an**, l'état d'avancement du PANAGED et de donner les orientations et directives nécessaires à sa bonne exécution.

- **Un organe de promotion, suivi et évaluation** dénommé « *Direction de la Condition Féminine* » : Structure technique, responsable de la mise en œuvre de la politique de promotion de la femme, la Direction de la Condition Féminine sera chargée d'appuyer et de suivre l'exécution du PANAGED au niveau national. Pour lui permettre de mener avec efficacité les tâches qui lui sont ainsi assignées, la Direction de la Condition Féminine sera renforcée par une **Unité Technique Nationale Genre et Développement** » (**UTN/GED**).

La Direction de la Condition Féminine travaillera en étroite collaboration avec (i) l'Institut National de Statistiques pour la désagrégation des données par sexe et la définition d'indicateurs pertinents d'égalité entre les sexes (ii) la Direction Générale du Développement des Provinces Autonomes (iii) les Cellules Genre et Développement, qui seront mises en place au sein de tous les ministères sectoriels, ainsi que les points focaux GED des partenaires techniques et financiers, des ONG et des Associations.

Deux fois par an, la Direction de la Condition Féminine réunira les parties prenantes pour faire le point de l'état d'avancement du PANAGED. Les Provinces Autonomes seront conviées à ces réunions à travers les



Commissariats Généraux, interfaces en Genre et Développement.

Au niveau provincial

- Le Comité Provincial de Concertation Genre et Développement CPC/GED)

Présidé par le Gouverneur, le CPC/GED sera composé de la façon la plus large possible pour comprendre les représentants de l'ensemble des parties-prenantes de la province, notamment des représentants des Conseils provinciaux, régionaux et municipaux/communaux, des services décentralisés et déconcentrés impliqués, des cadres de coordination et de développement, des ONG, associations et autres composantes de la société civile.

Le CPC/GED aura pour mission de favoriser la concertation autour du genre et la synergie des interventions dans le cadre de la mise en œuvre du PARGED. Il lui revient de donner les orientations en matière de Genre et Développement au niveau de la province, de valider les plans d'action au niveau provincial et de donner les directives nécessaires à leur bonne exécution. Le Comité se réunira *deux fois par an* pour examiner l'état d'avancement du Plan d'action Régional Genre et Développement et échanger des expériences. Il sera également représenté, par son Président, aux réunions du Conseil National d'Orientation et de Validation Genre et Développement.

- Le Commissariat Général en charge des questions de population et de la promotion de la femme, interface pour toutes les questions genre et développement, sera le mécanisme chargé d'appuyer et de suivre l'exécution du PARGED au niveau de chaque province et d'en rendre compte au Comité Provincial de Concertation Genre et Développement.

*

Pour lui permettre de mener avec efficacité les tâches qui lui sont ainsi assignées, le Commissariat Général en charge des questions de population et de la promotion de la femme sera renforcée par une *Unité Technique Provinciale Genre et Développement (UTP/GED)* qui devra être mise en place avant le démarrage des PARGED.

Le Commissariat Général en charge des questions de population et de la promotion de la femme travaillera en étroite collaboration avec les autres Commissariats Généraux ainsi que les services techniques de la province et les points focaux des partenaires impliqués dans la problématique de l'égalité des sexes. *Deux fois par an*, le Commissariat Général en charge des questions de population et de la promotion de la femme réunira les parties

Cadre et Mécanismes Institutionnels de Mise en oeuvre du PANAGED

prenantes de la province pour faire le point de l'état d'avancement du PARGED, d'examiner les problèmes et les réussites.

UN ORGANE DE DECISION

Conseil National d'Orientation et de Validation Genre et Développement (CNOV/GED)

DES ORGANES DE COORDINATION ET DE CONCERTATION

Comités Provinciaux de Concertation Genre et Développement (CPC/GED)

DES ORGANES DE
Interfaces Genre et

Ministère de la Population

+

Unité Technique Nationale
Genre et Développement
(UTN/GED)

PROMOTION - SUIVI - EVALUATION
Développement

Commissariats généraux en
charge des questions de population et
de la promotion de la femme

+

Unités Techniques Provinciales
Genre et Développement
(UTP/GED)

DES PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

- Ministères techniques
- Commissariats généraux
- Société civile : ONG, Réseaux, Associations et Groupements Féminins

Partenaires d'appui

- Secteur privé
- Institutions de formation
- Institutions de recherche
- Institutions de financement
- Partenaires techniques et financiers
- Médias et Communicateurs

+

Cellules et Points focaux GED

DES BENEFICIAIRES

4.2. La gestion des programmes

L'exécution du PANAGED se fera essentiellement à travers *les* PARGED au niveau de chaque province. Le niveau central aura plutôt un rôle d'appui technique, matérialisé par l'exécution ***d'un programme transversal d'appui*** à la mise en œuvre du PANAGED. Ce programme, qui sera domicilié au sein du mécanisme national, sera le seul à être exécuté par le niveau central.

A cet effet, des ***structures d'exécution*** et des ***mécanismes opérationnels*** pour soutenir la mise en œuvre des programmes sont ainsi définis.

4.2.1. Les structures d'exécution

L'objectif étant **d'assurer la pérennisation** des changements acquis, l'implication et l'appropriation du processus par tous les acteurs sont une condition sine qua non. Ainsi, outre les ministères et les commissariats généraux sectoriels, qui auront ***un rôle d'accompagnement et d'appui technique***, les collectivités territoriales décentralisées, les associations féminines, ONG et réseaux, le secteur privé et les médias, chacun dans ses domaines d'intervention, seront les principaux protagonistes dans la réalisation des objectifs attendus du PANAGED pour un développement équilibré homme-femme.

4.2.2. Les mécanismes opérationnels

➤ ***Les Unités Techniques Genre et Développement aux niveaux national et Provincial :***

Domiciliées respectivement au sein de la Direction de la condition féminine, au niveau central et au sein des Commissariats généraux en charge des questions de population et de promotion de la femme, au niveau provincial, ces unités ont pour rôle d'appuyer la mise en œuvre des programmes.

*

Pour mener à bien l'ensemble de ces tâches, ces Unités comprendront du personnel permanent mais pourront également faire appel ponctuellement à des personnes ressources dont l'expertise sera nécessaire à la réalisation de certaines questions techniques mais aussi pour le suivi et l'évaluation des programmes. Elles devront, en conséquence, disposer des ressources humaines et des moyens matériels et financiers indispensables à la conduite de leurs missions.

➤ ***Les Cellules Genre et Développement et les points focaux :***

Pour faciliter la concertation, la coordination et le suivi du PANAGED, il est recommandé la mise en place de ***Cellules Genre et Développement*** au sein des Ministères centraux et Commissariats généraux et la ***nomination de points focaux*** au sein des Institutions internationales, des ONG, Réseaux et Associations.

*

4.2.3. Suivi et évaluation des programmes

Le suivi et l'évaluation des programmes du PANAGED relèvent des interfaces GED et de leurs Unités Techniques Genre et développement au niveau national et au niveau provincial. Pour ce faire, ils établiront ***des protocoles de collaboration*** avec les différents partenaires pour faciliter la planification et le suivi des interventions en direction des groupes cibles.

Il est également proposé de recourir à des ***réunions ad hoc de concertation*** avec les groupes cibles et les partenaires (collectivités territoriales décentralisées, commerçants, industriels, banques, médias, juristes, corps judiciaire, corps médical, universités...) pour faire le point sur la prise en compte des questions de genre dans

leur domaine respectif.

En plus de ces rencontres périodiques, **deux réunions de suivi des programmes** seront organisées chaque année par les interfaces pour examiner le niveau d'atteinte des résultats ainsi que les contraintes rencontrées. Un rapport de suivi sera produit après chaque réunion pour être transmis au Conseil National d'Orientation et de Validation ainsi qu'au Comité Provincial de Concertation Genre et Développement.

La formulation du *cadre logique* de chaque programme et la mise en place d'un **tableau de bord** par province permettront également, avec l'aide **d'outils** tels que les rapports de suivi, les études, enquêtes et évaluations sectorielles, de mesurer l'efficacité des programmes et d'apporter les correctifs nécessaires.

Une évaluation à mi-parcours en 2006 et **une évaluation finale** en l'an 2008 de l'ensemble des programmes seront effectuées avec les partenaires afin de mesurer l'atteinte des objectifs poursuivis par le PANAGED et leur impact sur la situation des groupes cibles.

CHAPITRE V

PRESENTATION FINANCIERE DU PANAGED

Près de la moitié du budget (45%) est allouée au Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement, qui constitue le cœur du PANAGED. Le reste est réparti entre les deux programmes sectoriels (Efficience économique des femmes et Amélioration de leur condition sociale et juridique) qui justifient une action prioritaire, et pourtant ne sont pas couverts par l'action des ministères sectoriels.

D'une manière générale, près des 2/3 des ressources allouées à chaque composante sont prévus pour être utilisés au cours des deux premières années du programme. Ceci se justifie par la mise en place des activités au cours de la première année, et de leur intensification et leur extension au cours de l'année suivante. Les programmes devraient ensuite avoir trouvé leur rythme de croisière ; seule la composante Suivi-évaluation se voit allouer des ressources plus importantes pour la dernière année, où aura lieu l'évaluation finale.

BUDGETS ESTIMATIFS PAR PROGRAMME CONSOLIDE ET PAR AN DU PANAGED (en millions de FMG)

Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement						
Années	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Composante Recherche-action	400	400	-	-	-	800
Composante Plaidoyer	1.500	2.000	350	350	300	4.500
Composante Renforcement des capacités	5.000	7.000	3.000	1.650	1.000	17.650
Composante Communication	2.000	3.500	2.000	1.250	1.000	9.750
Composante Suivi-évaluation	600	750	400	400	600	2.750

Sous -Total	9.500	13.650	5.750	3.650	2.900	35.450
--------------------	--------------	---------------	--------------	--------------	--------------	---------------

Programme spécifique A : Amélioration de l'efficacité économique des femmes						
Années	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Composante Accès des femmes rurales et suburbaines aux facteurs et moyens de production :	1.000	1.500	500	250	250	3.500
Composante Appui aux femmes du secteur informel	350	450	200	200	120	1.320
Composante Allègement des tâches domestiques des femmes	2.000	2.500	1.500	500	500	7.000
Composante Accès des femmes au secteur formel	500	700	300	250	250	2.000
Composante Insertion économique et sociale des jeunes filles déscolarisées	1.500	2.000	1.000	750	750	6.000
Sous -Total A	5.350	7.150	3.500	1.950	1.870	19.820

Programme spécifique B : Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes						
Années	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Composante Appui à l'application du droit pour tous	1.500	2.000	1.700	500	500	6.200
Composante Promotion du droit à l'information et à la formation	2.000	2.500	1.500	750	750	7.500
Composante Appui à l'élaboration de textes de réformes sociales et juridiques	500	500	200	200	-	1.400
Composante Assistance aux victimes de violences	400	600	300	200	150	1.650
Composante Renforcement des sanctions contre les responsables de violences	200	200	200	-	-	600
Composante Création d'une dynamique sociale pour la lutte contre les violences	200	200	200	100	-	700

Composante Renforcement des capacités des groupes cibles	600	700	600	500	500	2.900
Composante Renforcement de la citoyenneté des groupes cibles	300	500	400	250	200	1.650
Sous -Total B	5.700	7.200	5.100	2.500	2.100	22.600

TOTAL PANAGED	20.550	28.000	14.350	8.100	6.870	77.870
----------------------	---------------	---------------	---------------	--------------	--------------	---------------

ANNEXE 1 : Base de calcul des coûts

Nature des coûts	Unités	Base référentielle (moyenne) (FMG)
Déplacement		
Intérieur de la province	1 personne	32.500 (estimation)
Avion (nationaux)	1 personne	1.500.000 (compagnie aérienne)
Avion (consultant international)	1 personne	11.000.000 (compagnie aérienne)
Honoraires		
Personne ressource	1 personne/mois	3.000.000 (estimation)
Consultant national	1 personne/mois	6.500.000 à 10.000.000 (barème NU)
Consultant international	1 personne/ jour	2.800.000 (Banque Mondiale)
Perdiem		
Agents nationaux	1 personne /jour	100.000 (estimation)
Consultant national	1 personne/jour	350.000 (barème NU)
Consultant international	1 personne/jour	500.000 (barème NU) (FNUAP/ projet : Valorisation du Statut de la Femme)
Location de salle	1 séance pour 25 participants	150.000 - 300.000 (FAO, projet ASEG)
Pause café	1 pause/personne/ jour	15.000 (FAO, projet ASEG)
Fournitures	25 participants /5 jours	3.000.000 (FNUAP)
Production		(FNUAP/ Valorisation du Statut de la Femme)
Affiches	1 affiche (10.000 ex)	1.000
Prospectus	1 prospectus (10.000ex)	850
Dépliants	1 dépliant (10.000 ex)	1.700

Brochures	1 brochure (1.000 ex)	45.000
Cassette audio	1 cassette enregistrée	4.500
Cassette vidéo	1 cassette enregistrée	30.000
Rapports	1 rapport (90 pages)	35.000
Emission radio	1 émission de 30mn	150.000 (FAO, Projet ASEG)
Coût réhabilitation/construction	1 foyer	50.000.000 (estimation)
Equipement	1 foyer	30.000.000 (estimation)
Crédit rotatif	1 association	5.000.000 (FNUAP/ projet : valorisation du statut de la femme)
Frais d'expédition	forfait par an	8.000.000
Imprévus		10%

ANNEXE 2 : TABLEAU DES INTERVENTIONS DES PARTENAIRES EN GENRE ET DEVELOPPEMENT A MADAGASCAR

Intervenants / Localisation Domaines d'action GED	PNUD		FNUAP		UNICEF		Banque Mondiale	
	Interventions	Local.	Interventions	Local.	Interventions	Local.	Interventions	Local.
Renforcement de capacités en Genre -Sensibilisation et Formation -Conception de supports didactiques - Stages de formation et voyages d'étude	* DAP 1 : - Formations spécifiques en genre (droits des femmes) - Elaboration de modules de formation en droits - Formation à Maurice sur le Gender Budget -Appui à la Bonne Gouvernance.	Fianar Tuléar	* 4 ^{ème} programme d'assistance à Madagascar - Valorisation du statut de la femme et éducation. à la vie familiale (MAG 04-01-02) - Projet SRA - EMP - Consensus Nat. pour le PNP	National 12 sites 111 CS National	* Programme Info-Communication - renforcement des capacités des agents locaux, enseignants.	Tana Tamatave Fianar Tuléar		
Intégration du Genre dans les institutions, les programmes et les projets - Cadre stratégique d'intégration défini - méthodologie d'intervention	* Orientations et priorités par rapport au genre définies dans la politique et les stratégies d'intervention de l'institution.	National	* Orientations et priorités par rapport au genre définies dans la politique et les stratégies d'intervention de l'institution.	National	* Orientations et priorités par rapport au genre définies dans la politique et les stratégies d'intervention de l'institution * Planification selon le	National	* Orientations et priorités par rapport au genre définies dans la politique et les stratégies d'intervention de	National

définie - Développement de critères d'approbation des projets et discrimination positive institutionnalisée - Application des outils genre au niveau de l'institution et dans les interventions sur le terrain					genre systématisée au niveau des programmes.		l'institution.	
Appui à la coordination à la planification, suivi et évaluation des Interventions en GED - élaboration de politiques et stratégies, - mise en place de cadres de concertation et de suivi, - conception d'outils de suivi et d'évaluation, - études et recherches, - collecte de données désagrégées et élaboration d'indicateurs.	* Participation au Groupe Thématique Genre /GTG	National	* Participation au GTG	National	* Participation au GTG	National	* Participation au GTG	National
Appui à la mise en place de programmes et projets tenant compte du genre.	* Programme Microstart : microcrédit en direction des femmes * Programme MAG 97/008 : -Volet Animation/format.	Fianar Ambositra Tuléar Tamatave Fianar Tuléar	* Projet MAG 04 01 02 : Valorisation du Statut de la Femme et EVF.	12 sites	* Programme droits et protection de l'enfant : - Protection et intégration sociale des enfants des groupes défavorisés - Développement de la politique pour la protection sociale de l'enfant.	National	* Projet SEECALINE * FID 3 : Appui pour activités infrastructures communaut. et AGR * CRESAN 2 : Amélioration de la qualité des services de	National milieu rural.

	et alphabétisation fonctionnelle en direction des Communautés urbaines et rurales dont les femmes vulnérables dans les domaines des AGR, Eau et santé de base et Production Agricole et pêche -Volet micro-finance : Micro crédit pour des AGR en direction des femmes.					santé primaires et appui aux services de lutte contre les maladies infectieuses et les IST et appui à la SR * Projet micro- finance: amélioration du niveau de revenus des populations démunies et appui aux MEC * Projet réforme secteur minier (PRSM).	
--	---	--	--	--	--	--	--

Intervenants/ Localisation Domaines d'action en GED	PAM		OMS		Coopération Française		USAID	
	Interventions	Local.	Interventions	Local.	Interventions	Local.	Interventions	Local.
Renforcement de capacités en Genre -Sensibilisation et Formation -Conception de supports didactiques - Stages et voyages d'étude	* Elaboration de plans d'action pour la prise en compte du genre. * Conception de matériels didactiques (cassettes-vidéo et audio, cartes de conseil et des affiches). * Sensibilisation et	National			* Formation et études en développement social en genre, élaboration et analyse de projets en faveur des Associations et ONG, organismes et institutions de développement, décideurs	National	* Appui au renforcement des capacités des femmes dans les domaines scientifiques, la gestion, l'agriculture et la santé, l'arbitrage et la médiation.	National

-mise en place de structures de formation et d'information	formation des animateurs/ces et des bénéficiaires.				et relais.			
Appui à la coordination, à la planification, au suivi et à l'évaluation des interventions en GED - élaboration de politiques et stratégies - mise en place de cadres de concertation et de suivi - conception d'outils - études et recherches - collecte de données désagrégées selon le sexe - développemnt d'indicateurs	* Participation au Groupe Thématique Genre.	National	* Participation au Groupe Thématique Genre. * Enquête sur les pratiques traditionnelles néfastes à la SR des femmes et des jeunes filles.	National National	* Appui à la formulation de la PNPf et de son Plan d'action. * Appui à la mise en place de cliniques juridiques. * Projet Madio II recherches sur la féminisation de la pauvreté.	National	* Participation au Groupe Thématique Genre. * Appui à l'INSTAT dans des recherches sur : - la pauvreté et la désagrégation des données, - le statut de la femme en milieu rural et la femme chef de ménage ; - sur les préservatifs masculins et féminins, les soins et la prise en charge des MST. * Appui aux enquêtes EDS.	National

Appui à l'intégration du Genre dans les institutions et les programmes - développement d'un cadre stratégique d'intégration - développement de critères	* Prise en compte effective du genre à l'identification des travaux à réaliser et le ciblage des bénéficiaires : * Taux de présence des femmes (51% dans comités de gestion et au niveau des	National					* Le genre est intégré de manière transversale dans les programmes de la conception à la mise en œuvre y compris durant les processus de suivi et d'évaluation.	National
--	---	----------	--	--	--	--	---	----------

d'approbation des documents et projets - application des outils genre au niveau de l'institution et dans les interventions sur le terrain	équipes de réalisation) * Niveau de décision et de participation des femmes dans l'exécution des travaux.							
Appui à la mise en place de programmes et projets tenant compte du genre	* Préparation et atténuation des effets des catastrophes naturelles : Construction et réhabilitation de pistes, ponts et de passerelles pour améliorer l'accessibilité populations plus particulièrement les femmes.	<u>Est :</u> Tamatave Soanierana-Ivongo, Vavatenina <u>Sud-Est</u> Mananjary, Manakara, Vohipeno, Farafangan. Vangaindra	* Appui à la SRA * Appui à la SR : formation en MSR des agents de santé en milieu rural * Formation de 80 accoucheuses traditionnelles en milieu rural.	National 8 districts sanitaires	* Programme d'appui aux initiatives de quartiers : -Micro-crédit et appui à la prise de décision et à la capacité de gestion ; - Appui à la réalisation d'infrastructures de proximité ayant un impact direct sur les conditions de vie des femmes (crèches, lavoirs, bibliothèques...).	Tana et Diègo Mahajang. Tamatave Tuléar	* Appui aux programmes SR et VIH/SIDA ; * Appui à la mise en place d'espaces d'allaitement dans les entreprises du secteur privé et dans les zones franches.	National

Appui à la mise en place de programmes et projets tenant compte du genre	* Appui à des activités AGR particulièrement les associations de femmes * Appui à la satisfaction des besoins nutritionnels des femmes enceintes et allaitantes SEECALINE * Appui à la mise en place de cantines scolaires.	<u>Sud</u> Ambaosary-Sud, Ambovomb .Tsihombe, Amnihy			* Programme d'Appui à l'Insertion Socio-Economique (PAISE) : création d'emplois et stratégies de formation professionnelles pour l'insertion socio-économ. * Appui à la mise en œuvre du 4^{ème} Programme d'assistance du FNUAP : contribution à l'amélioration du statut des femmes (EVF, et plaidoyer) et renforcement de leur pouvoir de décision et leur capacité de négociation.	Tana Tamatave Mahajanga 12 Sites d'intervent. du FNUAP		
--	--	---	--	--	--	--	--	--

Information, mobilisation et Plaidoyer pour Renforcement institutionnel des mécanismes d'interventions en GED	Plaidoyer pour la scolarisation des filles	National			* Programme d'appui aux districts sanitaires et formation des personnels de santé.	Tamatave et Tuléar (districts sanitaires)		
					* Programme de lutte contre le SIDA en direction des mères et des jeunes filles. * Partenariat pour l'école à Madagascar renforcement de l'éducation de base : formation des instituteurs et implication des parents d'élèves.	National National		
							* Information sur le genre en direction des partenaires des programmes de l'USAID.	Tana, Fianar, Mahaj. Fort- Dauphin
					* Programme de professionalisat. de l'agriculture (PPDA) renforcement des	National	* Appui au renforcement des capacités des institutions publiques et des organisations de	National

					capacités d'organisations de production et d'associations du monde rural.		femmes en genre, IEC et gestion de projet. * Appui à la CAFED.	
Intervenants/ localisation	Union Européenne IGED		FAO		GTZ		FFE	
Domaines d'action en GED								
	Interventions	Local.	Interventions	Local.	Interventions	Local.	Interventions	Local.
Renforcement de capacités en Genre	* Programme Bemaraha : formation des cadres et techniciens	Sud-Ouest : Antsalova Bekopaka	* Progr. ASEG : Sensibilisation et formation en genre des	Tana Majunga Tuléar	Formation des partenaires nationaux à	National	* Formation des responsables de projets et de	National

-Sensibilisation et Formation -Conception de supports didactiques -Stages et voyages d'étude	en genre * Programme Formagri : Ateliers de sensibilisation et de formation en genre pour les partenaires de Formagri (organis. paysannes). * Programme micro finances rurales	Tsiandro Centre: Antsirabe Ambatolamp Itasy Tsiroano mandidy Ambatondraz aka	ministères, ONG et membres du Réseau Genre * traduction en malgache de l'ASEG terrain * dépliants/affiches ASEG * Guide du formateur de l'ASEG	Diègo Sambava Tamatave Fianar	l'approche Genre	programmes en genre * Formation des femmes syndicalistes à la stratégie de négociation	National
--	--	---	---	---	------------------	---	----------

Appui à la coordination, à la planification, au suivi et à l'évaluation des interventions en GED - élaboration de politiques et stratégies - mise en place de cadres de concertation et de suivi - conception d'outils - études et recherches - collecte de données désagrégées selon le sexe - développement d'indicateurs	* Projet de relance des cultures d'exportation (PRCE) : Appui pour la réalisation d'une étude sociologique sensible au genre dans les zones du projet. * Programme Bemaraha : Etude du milieu et analyse différencié de toutes les catégories concernées	Nord : Sambava, Andapa, Vohémar, Antalaha Sud-Ouest : Antsalova, Bekopaka, Tsiandro	* Participation au GTG et au Réseau Genre. * Projet TCP MAG 8925 : élaboration de plans d'action institutionnels pour l'intégration du genre et ASEG dans les projets et programmes	National National	* Appui à la prise en compte du genre dans la planification et l'évaluation des projets	National	* Table-ronde avec les organismes d'appui technique et financier Collecte de données sur la violence familiales et domestique * Analyse et plans d'actions * Contribution du genre à l'orientation de la recherche	Fivondronana de Miarinarivo National
Appui à l'intégration du Genre dans les institutions et les programmes - cadre stratégique d'intégration définie - développement de critères d'approbation des projets - discrimination positive institutionnalisée - application des outils genre au niveau de l'institution et dans les interventions sur le terrain			* Projet TCP MAG 8925 : Elaboration d'un cadre stratégique d'intégration du genre et de l'ASEG dans les projets et programmes	Tana, Majunga, Tuléar, Diègo, Sambava, Tamatave, Fianar	* Application systématique de l'approche genre dans toutes les interventions * Existence de critères d'approbation des projet selon le genre et la prise en compte de la pauvreté	National	* Application systématique de l'approche genre dans toutes les interventions * Existence de critères d'approbation des projet selon le genre	National

Appui à la mise en place de programmes et projets tenant compte du genre			* Mise en œuvre des plans d'action des Ministères et ONG pour l'intégration du Genre et ASEG	National	* projet de pêche à Nosy Be en direction des femmes * Projet de santé à Majanga direction des hommes et des femmes * Projet d'Ambatolampy pour une plus grande participation des femmes dans la décentralisat. * Projet d'assainissement à Mahajanga en direction des femmes * Financement de microprojets en direction des femmes pour	Nosy Be Mahajanga Ambatolampy		
---	--	--	--	----------	---	--------------------------------------	--	--

					130000 DM par an			
--	--	--	--	--	---------------------	--	--	--

Information, mobilisation et Plaidoyer pour l'égalité et l'équité entre les sexes			* Séances d'information en direction du GTG, de CARE et du Réseau Genre sur l'ASEG * Séances d'information sur l'ASEG en direction des Ministères et des ONG * Page Genre et ASEG dans le journal FAFANA * Séances d'information à la radio (RTM)		* Mise en place d'un espace documentaire sur le genre	Tana	-Elaboration de stratégies d'IEC (les droits et obligation des citoyens , publication de brochure « Vary sy rano », démarche qualité...) - Actions de prévention contre la violence familiale et domestique
Renforcement institutionnel des mécanismes d'interventions en GED					* Appui à la constitution du Réseau Genre	Tana	- Appui à l'intégration de la démarche qualité dans les activités de la Cellule de Développt du Fivondronana d'Avaradrano (CDA) - Renforcement des capacités de dével. des Collectivités Décentralisées - Renforcement des rôles et moyens d'actions conseils communaux de développement - Renforcement des capacités des femmes syndicalistes

Intervenants/ Localisation	CARE		WWF	
	Domaines d'action en GED	Localisation	Interventions	Local.
Renforcement de capacités en Genre -Sensibilisation et Formation -Conception de supports didactiques - Stages et voyages d'étude	* Mise en place d'une Cellule genre	Tana	Fonds mondial pour la nature	
	Interventions	Local.	Interventions	Local.
Appui à la coordination, à la planification, au suivi et à l'évaluation des interventions en GED - élaboration de politiques et stratégies - mise en place de cadres de concertation et de suivi - conception d'outils de suivi et d'évaluation - études et recherches - collecte de données désagrégées selon le sexe et développement d'indicateurs	* Programme d'éveil sur le genre en direction du personnel de Care, de la cellule Genre et des projets Care.	Tana, Mahanoro, Antalaha, Tamatave, Fénérive-Est	* Formation des responsables des projets au genre	National
	* Formation/recyclage en intégration de l'approche dans le cycle de vie du projet.	Tuléar, Antsiranana, Mahajanga		
Appui à l'intégration du Genre dans les institutions et les programmes - développement d'un cadre stratégique d'intégration	* Application de l'ASEG dans les projets Care	Zones d'intervention Mahajanga	* Application de la grille d'analyse des relations de genre aux projets	National
	* Diagnostic de l'approche genre à travers la transformation du manioc et de la patate douce * Evaluation de l'approche genre	Mahajanga I et II		

Intervenants/ Localisation	CARE		WWF	
	Domaines d'action en GED	Localisation	Interventions	Local.
Renforcement de capacités en Genre -Sensibilisation et Formation -Conception de supports didactiques - Stages et voyages d'étude	* Mise en place d'une Cellule genre	Tana	Fonds mondial pour la nature	
	* Programme d'éveil sur le genre en direction du personnel de Care, de la cellule Genre et des projets Care. * Formation/recyclage en intégration de l'approche dans le cycle de vie du projet.	Tana, Mahanoro, Antalaha, Tamatave, Fénérive-Est Tuléar, Antsiranana, Mahajanga	* Formation des responsables des projets au genre	National
Appui à la coordination, à la planification, au suivi et à l'évaluation des interventions en GED - élaboration de politiques et stratégies - mise en place de cadres de concertation et de suivi - conception d'outils de suivi et d'évaluation - études et recherches - collecte de données désagrégées selon le sexe et développement d'indicateurs				
	- développement de critères d'approbation des documents et projets - application des outils genre au niveau de l'institution et dans les interventions sur le terrain.			

Intervenants/ Localisation	CARE		WWF	
	Domaines d'action en GED	Localisation	Interventions	Local.
Renforcement de capacités en Genre -Sensibilisation et Formation -Conception de supports didactiques - Stages et voyages d'étude	* Mise en place d'une Cellule genre	Tana	Fonds mondial pour la nature	
	* Programme d'éveil sur le genre en direction du personnel de Care, de la cellule Genre et des projets Care. * Formation/recyclage en intégration de l'approche dans le cycle de vie du projet.	Tana, Mahanoro, Antalaha, Tamatave, Fénérive-Est Tuléar, Antsiranana, Mahajanga	* Formation des responsables des projets au genre	National
Appui à la coordination, à la planification, au suivi et à l'évaluation des interventions en GED - élaboration de politiques et stratégies - mise en place de cadres de concertation et de suivi - conception d'outils de suivi et d'évaluation - études et recherches - collecte de données désagrégées selon le sexe et développement d'indicateurs				
Appui à la mise en place de programmes et projets tenant compte du genre	* Projets des plantes à tubercules (PAPAT) * Projet de préparation aux urgences	Antiranana, Mahajanga, Tuléar Tamatave,	* Fabrication de foyers améliorés à bois avec les femmes rurales * Fabrication de foyers améliorés de	Sud

	cycloniques * Programme Masoala	Mahanoror, Fénérive-Est Antahala	charbon avec des jeunes chômeurs * Appui à la vulgarisation et commercialisation des foyers améliorées par les femmes * Appui à la production artisanale bois et vannerie par les femmes	
Information, mobilisation et Plaidoyer pour l'équité entre les sexes	* Mise en place de 2 espaces genre * Journée d'information sur l'ASEG pour le personnel de Care, la Cellule Genre et les partenaires des projets Care	Tana	* Appui à la participation des femmes dans la gestion des ressources forestières	Sud
Renforcement institutionnel des mécanismes d'interventions en GED	* Partage d'expérience sur l'approche genre au niveau de la sous-région	Région Subsaharienne	* Appui à l'organisation des femmes en groupements pour une plus grande participation à la gestion forestière	Sud